

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

SESSION DU 27 JUIN 2022

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le lundi 27 juin 2022, à 9 h 30, Mmes et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental.

M. le Président : Chers collègues, nous avons le quorum. Nous sommes toujours sous le règne du quorum allégé.

Au niveau des pouvoirs, il n'y en a qu'un, à ce stade. Alain Herteloup donne pouvoir à Blandine Delaporte. Stéphanie Bézé arrivera plus tard.

Il nous faut un secrétaire de séance. Le choix en revient au groupe « La Nièvre Ensemble ».

M. Gauthier : Je propose le nom de Pascale de Mauraige.

M. le Président : Pascale de Mauraige va donc être secrétaire de séance.

Je demande aux deux présidents de groupe si des motions sont déposées. Je sais qu'il y en a deux pour le groupe « Vivre la Nièvre », et deux pour le groupe « La Nièvre Ensemble ».

Mme Delaporte : Nous présentons deux motions. L'une sur la santé, et l'autre sur les services bancaires qui disparaissent aussi de nos collectivités.

M. le Président : Très bien. Merci.

Nous avons deux procès-verbaux à approuver. Celui de la Session des 28 et 29 mars. Y a-t-il des demandes de modifications ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Non plus. Y a-t-il des votes contre ? Non plus.

Le procès-verbal de la Session des 28 et 29 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Nous avons également à approuver le procès-verbal de la Session extraordinaire du 23 mai. Y a-t-il des demandes de modification ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Le procès-verbal de la Session extraordinaire du 23 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Nous avons un point complémentaire portant sur la question de la restauration des agents pendant les travaux de l'AGORA. Cela vous pose-t-il un problème que nous examinions ce sujet, qui est déposé sur table ? Je vous remercie. C'est adopté.

Rappel. Soyons vigilants pour la participation au vote pour les conseillers départementaux qui sont présidents ou qui animent une structure que nous sommes supposés ou censés financer, et je vous rappelle qu'il est important de ne pas prendre part au vote.

Nous allons commencer par quelques mots d'introduction.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

M. le Président :

Chers collègues,

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je souhaite évidemment avec vous avoir une pensée pour les maires des communes de La Charité-sur-Loire, Chaulgnes, Saint-Aubin-les-Forges, Poiseux, Alligny-en-Morvan et Moux-en-Morvan, pour leurs habitants évidemment et pour leurs proches qui ont été touchés par les intempéries du début de semaine dernière.

Comme vous le savez, de nombreuses maisons sont endommagées, voire inhabitables – Et clairement inhabitables pour certaines. J'ai en tête le message passé par Blandine Delaporte, pour que soit retrouvé du logement –. Mais évidemment, et c'est la Nièvre, nous savons être solidaires dans chaque commune, et au niveau du Département. Avec les agents des centres d'équipement routier et des centres d'action médico-sociale, nous nous sommes évidemment mis en mode « alerte maximum » pour accompagner. Il y a notamment une question de bâches, qui ne sont pas forcément de qualité suffisante, et en nombre aussi suffisant pour couvrir les besoins. Il faudra probablement, mais il est encore trop tôt pour le dire, que l'on rediscute d'un coup de main exceptionnel, que nous examinerons à la Session de la rentrée, le cas échéant.

Je demanderais peut-être à Patrice Joly, en début de séance, avant que nous ne commençons à regarder les rapports, et à tous les conseillers départementaux concernés, de nous faire un point, puisque je sais que Patrice s'est rendu sur place ; que le congrès des sapeurs-pompiers a

d'ailleurs été déplacé, puisqu'il devait avoir lieu à Entrains-sur-Nohain, et qu'il s'est finalement déroulé à Alligny-en-Morvan. Le Préfet était présent à Alligny-en-Morvan, là où étaient les pompiers, et c'est la partie de l'Union Amicale qui s'est déroulée sur Entrains, alors que les deux séquences devaient avoir lieu sur la commune.

J'en profite pour saluer en votre nom l'ensemble des pompiers, volontaires et professionnels, le Président Michel Mulot, pour leur travail acharné et sans relâche depuis la semaine dernière afin de protéger et sécuriser les habitants des communes touchées et mettre hors d'eau toutes les maisons pour permettre aux familles de revenir dans leurs habitations, dans la mesure du possible. Nous savons que nous pouvons compter sur eux.

Globalement, notre Session appelle des sujets importants. Nous ferons un point sur un dossier que nous n'allons pas examiner, celui du Ségur ; je vais essayer de vous en donner les raisons. Nous examinerons le suivi des recommandations du rapport de la Cour des Comptes, qui est un travail habituel.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais revenir à la fois sur la restitution d'« Imagine la Nièvre », qui a eu lieu samedi dernier, et sur la situation politique nationale ; on ne le fait pas régulièrement dans cette Assemblée, mais la proximité des élections législatives et surtout leur résultat imposent qu'on puisse en dire un mot, et j'espère que l'on pourra, avec Jean-Luc Gauthier, se retrouver sur ces sujets-là.

Il nous faut évidemment saluer de manière républicaine l'élection des deux députés, pour une période qui reste encore aujourd'hui à définir, tant la situation politique est aujourd'hui incertaine, et elles sont au fond le produit de cinq années qui ont été quand même chaotiques, puisque nous assistons, depuis le début du mandat du Président de la République, à une centralisation technicisée de l'exercice de la gouvernance de l'État, qui éloigne *de facto* les citoyens de la politique et de la « chose publique ».

Nous assistons aussi, en partie par idéologie, en partie par cynisme de stratégie électorale, à un gouvernement qui s'adresse prioritairement aux gagnants de la mondialisation, oubliant celles et ceux qui ne résident pas dans les grandes métropoles, celles et ceux qui ne compensent pas l'empreinte environnementale de leurs déplacements en avion en plantant virtuellement des arbres.

Dans un contexte de crise sanitaire qui confisque encore davantage le débat démocratique, dans un contexte aussi de paupérisation économique et de besoins sociaux non couverts, les résultats de ces choix sont malheureusement sans appel :

- un sentiment d'abandon,
- une crise de la démocratie représentative (cf. les résultats de la semaine dernière),

- une polarisation du paysage politique affaiblissant les partis historiques de gouvernement, qui peinent à faire exister une colonne vertébrale audible et crédible,
- une désaffection massive des urnes lors des grands rendez-vous électoraux,
- l'inquiétude évidemment face à un Rassemblement National qui opère une percée croissante depuis des décennies, et dont le « ripolinage » de façade ne peut masquer son prurit xénophobe et la profonde déstabilisation des valeurs républicaines qui l'accompagnent.

Comment les Français peuvent-ils se sentir respectés quand, de la crise des gilets jaunes au grand débat national en passant par la convention citoyenne pour le climat, l'expression citoyenne est étouffée sous les certitudes de ceux qu'elles n'arrangent pas ?

Comment les Français peuvent-ils se sentir écoutés et considérés quand le Président de la République n'a même pas jugé utile de faire campagne ?

La sanction est extrêmement sévère : plus de 50 % d'abstention. Premier parti de France comme certains s'amuse à le dire. À tout le moins, le bien triste gagnant de ces élections législatives. L'expression d'une rupture profonde entre les citoyens et celles et ceux qui sont censés les représenter.

La sanction est historique, avec le plus grand nombre de députés issus du Rassemblement National que notre pays n'en a jamais vu à l'Assemblée. Sa banalisation est effrayante, et nous avons la responsabilité de faire comprendre que ça n'est pas un parti comme les autres.

Le résultat des législatives est aussi la sanction exprimée dans les urnes vis-à-vis de la majorité présidentielle elle-même. LREM perd 50 % de ses députés par rapport à 2017 ; c'est considérable.

Le Président de la République n'a pas aujourd'hui les moyens institutionnels d'une politique validée par les Français.

Dans la Nièvre aussi, malheureusement, l'abstention a fait rage, mais nous pouvons au moins nous enorgueillir du fait que notre département n'ait pas fait grossir les rangs du RN à l'Assemblée nationale, ce qui a quand même été le cas largement en Bourgogne Franche-Comté.

Ces élections législatives auront aussi montré que les Français attendent le sursaut de l'unité à gauche. Là où la collaboration à l'échelle nationale reste difficile, nous avons su dans la Nièvre construire, dès le début, une majorité départementale plurielle, riche du respect de la parole de chacun, et confortée autour d'une vision commune.

Je termine mes propos sur la situation politique sur un autre résultat qui me paraît devoir être particulièrement entendu :

- la faible mobilisation des jeunes pour les législatives. Il nous faut prendre à bras le corps l'enjeu de l'éducation citoyenne et populaire pour que les jeunes aient envie d'aller voter. Nous avons connu des

générations qui attendaient avec impatience d'être en âge de voter, des générations qui considéraient ce droit comme un devoir. L'engagement des jeunes pour les grands enjeux d'avenir est pourtant présent. Il est de notre devoir de le transformer demain en bulletin de vote.

Il est évident que la démarche « Imagine la Nièvre » est de nature à y contribuer, dans la confiance qu'elle vise à restaurer entre les citoyens, jeunes et moins jeunes, et les élus, jeunes et moins jeunes aussi.

Vous le savez, cette démarche de concertation, de dialogue direct, a été une volonté forte de la majorité de l'équipe départementale dès le début du mandat qui nous a été confié.

Plusieurs raisons ont présidé à cette décision, mais deux me paraissent essentielles :

- Une crise sanitaire qui a empêché que le dialogue entre citoyens et élus ait lieu dans le cadre des cantonales, et qui renforce la seconde raison,
- celle d'une nécessité de renouer avec la confiance des citoyens, en faisant de la politique autrement, sans parler à la place des Nivernaises et des Nivernais, mais au contraire en recueillant leur parole et en acceptant de prendre des engagements non seulement à partir de leurs propositions, mais aussi en en assurant un suivi sous leur regard.

Cette démarche lancée en décembre 2021 s'est construite autour d'un important travail de mobilisation citoyenne, notamment de celles et de ceux que l'on entend rarement.

Ils ont pu s'exprimer à l'occasion de 9 réunions publiques, une réunion particulièrement dédiée aux jeunes, des réunions importantes avec les agents du département.

Au final, c'est plus de 1 500 personnes qui ont assisté à ces rencontres. Certains d'entre eux s'en sont faits les porte-paroles au cours de la restitution des engagements samedi 25 juin, qui a marqué la fin de la première étape de la démarche.

Je crois que nous avons réussi quelque chose d'important : rassembler les Nivernaises et les Nivernais autour du projet départemental qu'ils ont nourri pendant 6 mois.

Nous avons fait de cette restitution une véritable fête de la Nièvre, malgré une météo capricieuse, mais plus que cela encore, mais qui a quand même permis de rassembler près de 500 participants, ce qui est la marque d'un succès ; je pense que la météo aurait été au rendez-vous, nous aurions sans difficulté atteint les plus de 1 000 Nivernais.

Je tiens donc à vous remercier tous, chers collègues, ainsi que les agents du Département, qui ont fait un travail remarquable pour faire naître un vrai projet pour la Nièvre au service des habitants.

Je tiens aussi à remercier Jean-Luc Gauthier qui a accepté de dire un mot – un bon mot, si je puis dire – à cette occasion, témoignant que

l'ensemble des représentants de la collectivité départementale se doivent d'écouter la parole des Nivernais.

Elle seule peut permettre le débat salutaire et constructif, nécessaire à l'édification de projets collectifs partagés et utiles à tous.

Nous ressortons confortés dans l'idée qu'une belle dynamique est aujourd'hui engagée sur notre territoire.

Le travail mené a donné un sens à notre action avec 4 enjeux et 30 engagements à l'adresse des Nivernais :

- Prendre soin de vous et de votre quotidien,
- Faire de la Nièvre un territoire dynamique et fier de ses atouts,
- Réussir et créer dans la Nièvre, avec sa jeunesse,
- Construire la Nièvre de demain.

Nous ferons demain du suivi de ces engagements – mis en débat lors de la Session dédiée que nous aurons le 11 juillet – l'occasion d'une célébration de la Nièvre et de ses habitants, la preuve d'une ruralité vivante et moderne.

Parmi les engagements pris qui nous tiennent à cœur, compte tenu de la situation tant au niveau national que local, j'aimerais revenir sur l'accès aux soins et à l'accompagnement.

Comme vous le savez, le gouvernement s'est engagé dans le cadre du Ségur de la Santé à revaloriser des professions de longue date déconsidérées.

Ils sont celles et ceux qui prennent soin de nos enfants, des malades, des personnes fragiles, handicapées, des personnes âgées, et, pourtant, nous le savons, le manque de considération se traduit aujourd'hui par des carences inacceptables dans la chaîne du « prendre soin », à la fois en termes de reconnaissance, en termes de recrutement. Nous y reviendrons, et je remercie le groupe « La Nièvre Ensemble » de nous proposer d'accompagner les étudiants infirmiers.

Durété des métiers, ingratitude de gouvernements méprisants, recrutements devenus impossibles, *burn-out* croissants, la situation appelle à des mesures très volontaristes pour endiguer ces constats délétères pour les habitants, et *a fortiori*, bien entendu, dans les territoires ruraux.

Notre Session aurait dû permettre de délibérer sur les primes au sein de la fonction publique territoriale. Il n'en est rien. Nous pouvons une nouvelle fois remercier l'État qui en fait une priorité pour mieux tergiverser, sans aboutir à ce jour à une décision. Pour le dire autrement, nous ne sommes pas en mesure de délibérer, encore moins de verser les primes, car nous ne savons toujours pas, depuis maintenant plusieurs mois, qui sera concerné, ni si cela sera fait au travers de primes ou d'une évolution du traitement indiciaire.

L'État ne retrouvera visiblement pas son sérieux avant la loi de finances rectificative. Nous sommes donc contraints de reporter cette délibération au mois de septembre prochain.

À l'heure où le pouvoir d'achat est particulièrement malmené, c'est pourtant maintenant qu'il fallait agir.

C'est la raison pour laquelle – avec Joëlle Julien, que je salue – nous avons, vous le savez, anticipé l'augmentation du point d'indice de nos agents en augmentant de 50 € les salaires en dessous du salaire médian, qui s'élève à 1 800 €, et de 25 € les salaires compris entre le salaire médian et 3 000 € brut.

Cela représente un coup de pouce pour plus de 700 agents, essentiel au moment où les prix à la consommation flambent, pesant très durement sur les ménages les plus fragiles.

Autre mesure pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat, nous nous sommes engagés en faveur des outils à même de limiter l'usage personnel du véhicule.

Nous avons ainsi souhaité délibérer sur le ticket mobilité comme sur l'augmentation du parc automobile du Conseil départemental avec l'acquisition de 20 à 25 voitures supplémentaires.

Malheureusement, là aussi, la crise dans toutes ses composantes nous rattrape : les constructeurs ne sont pas en mesure de nous livrer de voitures avant une durée de 6 à 8 mois.

Nous restons malgré tout sur le pied de guerre, car le pouvoir d'achat est une préoccupation constante des citoyens, et serons vigilants à la nature des propositions qui seront faites dans le cadre de la loi à venir – en tout cas, de celle que l'on nous promet –.

Enfin, pour conclure, le dernier point inscrit à l'ordre du jour de notre Session est le suivi annuel des recommandations issues de l'audit de la Chambre Régionale des Comptes.

Le rapport 2020 – pour lequel nous ne sommes évidemment pas en responsabilités –, qui portait sur les exercices 2012 à 2019, et qui avait été présenté en Session, comprenait dix recommandations, notamment l'actualisation des documents et règlements programmatiques en matière d'action sociale.

Sachez tout d'abord, et nous y reviendrons au cours de la Session, que les recommandations sont à ce jour mises en œuvre quasiment à 100 %.

Les schémas départementaux de l'insertion, et de l'autonomie ont été mis à jour, et nous les avons adoptés ; et le schéma départemental pour l'enfance, sur lequel travaille Michèle Dardant, sera présenté en Session au mois de septembre.

Mais au-delà du travail sérieux qui a été entrepris pour répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, il est important de partager le fait que « faire correctement » en répondant à des

injonctions est certes, évidemment, indispensable – il faut que l'on se mette en conformité avec les textes et règlements –, mais ça n'est bien évidemment pas que cela.

Faire correctement, c'est peut-être aussi et avant tout faire en sorte que les documents programmatiques, nos différentes stratégies départementales, soient l'occasion d'échanges solides et d'une véritable construction collective avec les partenaires. Je peux témoigner que nous l'avons fait pour l'autonomie, pour l'insertion. Je souligne à nouveau l'excellent travail que mène Michèle Dardant avec les services sur le schéma de l'enfance, dont on voit bien que l'on ne peut pas réduire la problématique à un simple document stratégique, alors que cela appelle évidemment une réflexion un peu plus dense.

C'est ainsi en mobilisant toutes les forces que nous porterons la Nièvre à la hauteur de ce que les habitants méritent.

Je vous remercie de votre attention.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Au nom de « La Nièvre Ensemble », je voudrais, bien entendu, m'associer à la pensée que vous avez eue pour les victimes des intempéries, mais aussi pour celles et ceux qui essaient d'améliorer le quotidien de toutes ces personnes qui sont évidemment en difficulté. Il est normal que notre collectivité, dans la mesure de ses moyens, soit présente, comme les collectivités locales le font, évidemment, régulièrement.

Avant d'aller plus loin et revenir, comme vous l'avez fait, à juste titre, sur la séquence électorale, je voudrais aussi que l'on partage un moment de bonheur, puisque nous avons un champion de France de saut en longueur, que ce champion de France est issu du canton de Guérigny, licencié à l'AS Guérigny-Urzy, et surtout fils et petit-fils de paysan, donc le meilleur avenir lui est promis, et nous espérons tous qu'il poursuivra sa progression ; il a en objectifs les Jeux olympiques de 2024 à Paris.

La séquence électorale que nous venons de vivre, effectivement, a été très particulière, mais on pouvait malheureusement craindre qu'elle soit ainsi, avec une fracture de plus en plus importante ; fracture entre la ville et les campagnes, et même si, dans notre monde rural, l'abstention est un peu moins forte, elle se traduit aussi par un vote de contestation très fort, traduisant, à mon sens, un sentiment d'abandon, lié aux difficultés rencontrées pour avoir accès à la santé, accès à l'emploi. Tout cela, conjugué au fait que les partis traditionnels ont aussi baissé la garde, et ne répondent plus aux attentes de nos concitoyens.

Ceci étant dit, une assemblée est mise en place. On en connaît effectivement la durée maximale, 5 ans. Moi, je fais le pari qu'elle tiendra, malgré vos « encouragements », Monsieur le Président, en aparté.

Le constat que nous devons faire de tout cela, c'est que, effectivement, les extrêmes, de gauche comme de droite, progressent, et c'est inquiétant. Mais c'est finalement le résultat du macronisme, avec cette volonté de rassembler au centre de l'échiquier politique, tout en tuant les partis dits de gouvernement, bien aidés en cela par celles et ceux aux convictions molles – pour ne pas dire qu'ils privilégient bien souvent leur intérêt personnel au détriment de l'intérêt général –.

Au final, il faut faire preuve d'optimisme ; il reviendra aux parlementaires de légiférer et de décider. Et je crois que c'est une bonne chose, parce que tout ne se décidera pas de l'Élysée ; il y aura effectivement un travail qui sera fait, on l'espère, au-delà des clivages politiques. Alors, évidemment, nous sommes dans une séquence, en ce moment, où chacun doit marquer ses positions, et chacun doit bomber le torse, mais j'ose espérer que les parlementaires n'oublieront jamais qu'ils sont les représentants du peuple, et qu'ils doivent, en votant, prendre soin de l'intérêt du peuple.

Alors, pour notre département, nous repartons avec les deux mêmes députés, que je félicite évidemment, et, pour ma part, je souhaite qu'ils soient encore davantage à l'écoute de nos collectivités et de nos concitoyens, parce que, s'il y a fracture entre les élus et le peuple, cette fracture est encore plus marquée lorsque l'on s'éloigne du peuple. Et les élus qui sont au contact des habitants, ce sont les maires, et encore un peu les conseillers départementaux ; après, c'est beaucoup plus difficile. Donc je pense que nous avons un rôle à jouer, mais ce rôle, nous ne pourrons le jouer que si nous sommes entendus, écoutés, et, j'allais dire, respectés.

Sur notre département, on constate, comme ailleurs, une forte baisse des scores des députés sortants, puisque c'est entre 10 et 15 points qu'ils ont perdus en cinq ans. Même si l'on essaie de nous expliquer qu'une réélection est plus compliquée qu'une élection, c'est vrai surtout quand le bilan n'est pas bon.

Sur la deuxième circonscription, on a failli quand même assister à un cataclysme. Et j'avoue que votre position, à vous, la gauche, a été troublante, et personnellement j'ai du mal à la comprendre. Vous avez créé, en dernière minute, un rassemblement, que je qualifierais d'hétéroclite, la NUPES, mais vous êtes surtout tombés dans les bras de M. Mélenchon, qui ressemble assez fortement à ce qu'est, ou à ce qu'a été M. Le Pen. Je dirais qu'entre M. Mélenchon et M. Le Pen, c'est « bonnet blanc et blanc bonnet ».

Ce jeu dangereux avec le Rassemblement National, j'avoue qu'il nous a vraiment troublés.

Et puis, si vous me le permettez, Monsieur le Président, je me souviens qu'au moment de la campagne des Départementales, vous aviez qualifié notre rassemblement « La Nièvre Ensemble » d'« armée mexicaine ». C'est vrai que cela pouvait surprendre. Mais j'avoue que vous nous avez largement rattrapés, voire même dépassés, puisqu'après avoir fait ce rassemblement de la NUPES, chacun est déjà retourné chez lui, et chacun revient vite à la maison ; ce qui, en ce qui me concerne, est plutôt une bonne chose au niveau de la gauche modérée.

Vous nous avez surpris et déçus. Je pense que ce n'est pas parce que le parcours est difficile qu'il faut baisser les bras. Nous avons la nécessité absolue de marquer notre mode de pensée, parce qu'il y a l'obligation de présenter une alternance crédible. Aujourd'hui, les Françaises et les Français qui sont déçus de l'action d'Emmanuel Macron n'ont d'autres solutions que de se réfugier dans les bras de l'extrême gauche incarnée par M. Mélenchon, ou dans les bras de l'extrême droite incarnée par Mme Le Pen.

En tout cas, nous – et, là, je parle plutôt personnellement à celles et ceux qui sont encartés –, aux Républicains, nous avons tenu bon la barre. Et je tiens à saluer l'engagement des deux candidats Les Républicains sur ces élections législatives : François Le Metayer, pour qui c'était une première candidature, et notre collègue, Christophe Deniaux, qui, je crois qu'on peut le reconnaître, non seulement a fait une bonne campagne, mais a obtenu un score très très honorable.

C'est la démonstration que, même quand les temps sont durs, il est toujours préférable de résister.

Nous, au second tour, nous avons pris nos responsabilités. Sans enthousiasme. Mais parce que le devoir le commandait. Et j'avoue que nous n'avons pas compris pourquoi, Monsieur le Président, ainsi que Monsieur le Sénateur, vous avez publié un communiqué appelant à soutenir la candidature de la NUPES sur la deuxième circonscription, je le répète, au risque de faire élire le candidat RN.

Vous avez, me semble-t-il, donné une piètre image de la collectivité départementale, qui s'est trouvée prise en otage. Je ne suis pas sûr qu'au sein de votre majorité, tout le monde ait adhéré à cette demande.

Je vous appelle donc – et j'ai vu dans *Le Journal du Centre* aujourd'hui que la section neversoise du parti socialiste voulait se remettre au travail, je l'encourage évidemment à le faire ; alors, pas trop, pour ne pas nous créer trop de difficultés lors des prochaines élections –, à reprendre pied, et effectivement incarner une solution alternative.

Nous, pour notre part, nous essaierons d'en faire de même pour que la droite républicaine et sociale présente une alternance crédible.

Un mot également, si vous le permettez, Monsieur le Président, sur l'opération « Imagine la Nièvre ».

On ne va pas se remercier continuellement, mais vous m'avez donné l'occasion de prendre la parole samedi ; simplement, vous redire ici, pour celles et ceux qui n'étaient pas là, que nous avons l'obligation de travailler ensemble. Le Département n'a pas les moyens, seul, de répondre à tous les souhaits de la population. Et il n'y aurait rien de pire que de créer un espoir, et que cet espoir soit déçu.

Je crois au pouvoir du Conseil départemental de fédérer toutes celles et tous ceux qui sont amoureux de notre département, et toutes celles et tous ceux qui peuvent agir : les partenaires habituels (les communes, les communautés de communes, la Région), nos parlementaires, quels qu'ils soient, les chambres consulaires, bien entendu, qui sont les bras armés du développement économique.

Si nous faisons cela, nous serons, nous, « La Nièvre Ensemble » à vos côtés, sans aucune réserve.

Enfin, à la fin de cette Session, nous vous présenterons deux motions. Une motion sur les bourses que l'on pourrait octroyer aux infirmiers, parce que, là aussi, c'est aussi un secteur qui va être en difficulté. Et une motion sur une démarche que je pourrais qualifier de « jusqu'au-boutiste » de la Commission européenne en matière de production agricole, dans une période où nous avons, me semble-t-il, là aussi, l'obligation absolue de produire pour nourrir.

Et nous aurons également une question orale concernant la Cité Muséale.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Merci, Monsieur le Président.

Deux mots concernant la situation politique nationale issue de ces élections législatives.

Tout d'abord, je pense que ces élections ont témoigné que, pour beaucoup de nos concitoyens, la situation devenait impossible : l'appauvrissement que l'on constate, à l'échelle nationale, en particulier sur la population de l'ensemble des catégories sociales de ce territoire n'est plus tenable. Aujourd'hui, les gens n'ont plus le moyen de vivre de manière digne.

S'y ajoutent la difficulté d'accès aux services publics, et l'on pense en particulier à l'accès à la santé, qui se détériore, cet accès, de jour en jour, et presque d'heure en heure ; le manque de perspective également sur l'avenir de nos territoires ruraux, dans la société d'aujourd'hui et de

demain ; l'insuffisante prise en compte des problématiques rurales dans l'ensemble du débat public. Tout cela conduit au résultat de ces élections. Vous l'avez évoqué : une forte abstention, qui montre que des gens considèrent ne plus être inscrits dans la République, et, donc, d'une certaine manière, se mettent en retrait. Et pour ceux qui continuent à penser que les institutions et le fonctionnement démocratique sont tout de même une issue dans l'organisation de notre société, eh bien, un certain nombre d'entre eux votent Rassemblement National. Ce sont des gens, pour reprendre une expression que je trouve plutôt judicieuse, qui sont fâchés, parce qu'ils ne s'y retrouvent pas, mais qui ne partagent pas nécessairement les idées d'extrême droite. Et donc il faut faire la nuance entre l'électorat qui vote pour Marine Le Pen et Marine Le Pen, qui, elle, a une histoire, une pensée politique, qui est clairement une pensée politique d'extrême droite, même si, au cours de ces derniers mois, elle a nettement affadi ou modéré ses propos.

Dans ces conditions, le positionnement politique, à gauche, a été très clair. Je crois que nos concitoyens, à l'occasion de l'élection présidentielle, et ensuite pour les législatives, s'attendaient, exigeaient, demandaient qu'il y ait des candidatures uniques pour qu'il puisse y avoir une alternative politique qui soit proposée. Cela n'a pas été entendu à l'occasion des élections présidentielles, mais, à l'occasion des élections législatives, les responsables politiques de gauche ont considéré qu'il n'était plus possible de faire languir nos concitoyens. Il y a donc eu cette alliance, alliance électorale, pour faire en sorte qu'il puisse y avoir des représentants à l'Assemblée nationale en nombre, à gauche, qui portent un autre discours, et qui donnent une perspective autre sur le plan politique que celle qui est menée jusqu'à aujourd'hui. Notamment, l'enjeu, aujourd'hui, devant nous, c'est la répartition de la richesse qui est créée. On ne peut plus continuer à être dans ces inégalités en termes de revenus, en termes de patrimoine, qui fracturent notre société.

Et puis, il y a l'enjeu environnemental, qui est devant nous. Ce que nous venons de vivre dans le département ces derniers jours montre que le réchauffement climatique aura des effets délétères, et que la question des mesures que nous prendrons pour essayer d'atténuer les effets de ce réchauffement climatique sont indispensables. Sachant que ce qui relève des dispositions et dispositifs environnementaux concerne des dispositions et des dispositifs sociaux, parce que travailler aux économies d'énergie, c'est redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens, qui en ont besoin.

Cela conduit à ce que nous nous retrouvons, en tous cas les élus de la majorité, dans cette alliance de gauche.

Sur le positionnement sur ce Département de manière particulière, nous avons été très clairs à l'issue du premier tour : lorsqu'il y avait une candidate, Perrine Goulet, face à une candidate du Rassemblement National, notre positionnement a été très clair sur le barrage à la politique de Marine Le Pen, et à ses représentants. Sur la deuxième circonscription, il a été considéré, pour un certain nombre d'entre nous, et pour moi en

particulier, qu'il fallait maintenir une offre de gauche, parce que c'est une attente de nos concitoyens. Et c'était celle qui permettait de faire barrage au Rassemblement National.

Alors, on ne saura jamais si le choix qui a été fait est celui qui a permis à Patrice Perrot de gagner, mais, moi, je veux y croire. Regardez les analyses concernant la défaite de Richard Ferrand : l'anti-macronisme a été tel qu'effectivement M. Ferrand a été sanctionné. Regardez, en Lot-et-Garonne, également le résultat du candidat LREM, où le candidat NUPES s'était désisté, alors qu'il avait plutôt un écart favorable à l'issue du premier tour ; cela s'est réduit à très peu de choses ; il devait faire, dans des logiques classiques, 60 % contre 40 %, mais cela s'est terminé à 51,5 % contre 48,5 %.

Patrice Perrot, qui n'était pas du tout dans la même configuration, aurait peut-être été battu, s'il n'y avait pas eu le maintien de cette candidature.

Alors, bien évidemment, ni vous, ni moi, ne saurons à la fin si cela a été la bonne décision, en définitive. En tout cas, ce que je vois, c'est que le résultat est là, et que nous avons fait barrage, dans la première et dans la deuxième circonscription, aux candidats du Rassemblement National.

Je voudrais simplement terminer, moi aussi, en félicitant les candidats qui ont été élus, leur souhaiter réussite dans leur mandat, parce que leur réussite, je l'espère, serait également celle du pays et celle des Français.

Voilà ce que je voulais dire à l'issue des échanges que nous avons eus précédemment.

Merci.

M. le Président :

Merci, Patrice Joly.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

La parole est à Wilfrid Séjeau.

M. Séjeau :

Merci. Très rapidement, je voudrais, Monsieur le Président, chers collègues, réagir aux propos tenus par Jean-Luc Gauthier.

Moi, c'est votre position que je trouve troublante, et ce discours, qui a été aussi repris par Elisabeth Borne, et, en sourdine, par une grande partie de la majorité présidentielle ; renvoyer dos à dos les extrêmes, je trouve ce discours extrêmement troublant et extrêmement dangereux. Et je pense qu'il a une responsabilité très importante dans le fait que 89 députés Rassemblement National aient été élus à l'Assemblée.

Parce que renvoyer dos à dos le parti de Marine Le Pen et l'extrême gauche... Je ne sais pas qui vous désignez comme extrême gauche. La NUPES ? Jean-Luc Mélenchon ?

Jean-Luc Mélenchon, je ne vais pas chercher à le défendre, mais il a quand même été ministre de la République, il a quand même été longtemps au parti socialiste.

Si on compare ses positions et ses propositions et celles de la NUPES, elles sont aussi en retrait politiquement que celles, par exemple, que pouvait faire François Mitterrand dans les années 1980. Je ne pense pas qu'à l'époque on qualifiait François Mitterrand et le programme commun de la gauche de programme d'extrême gauche.

Et comparer un programme qui s'est construit sur des bases racistes, xénophobes, homophobes, comparer ce programme-là, qui est un programme d'exclusion, un programme qui a longtemps prôné le rétablissement de la peine de mort, un programme qui a longtemps prôné l'interdiction du droit à l'avortement... Malheureusement, avec l'actualité aux États-Unis, on voit aussi la responsabilité qu'ont portée les gens qui ont porté ce type de discours. Ce programme que prône le Rassemblement National, l'exclusion, je ne vois pas comment on peut le renvoyer et on peut le mettre dos à dos avec le programme porté par la NUPES.

M. le Président :

Merci, Wilfrid.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, Wilfrid Séjeau a besoin d'explications ; je vais tenter de lui en donner.

Vous avez évoqué le parcours politique de M. Mélenchon. Vous avez bien fait. Voilà quelqu'un qui tape sur le système, et qui est un pur produit du système. Alors, c'est vrai que le ridicule ne tue pas. Mais, dans vos propos, on voit clairement qu'un être humain peut évoluer. Il a été, effectivement, ministre de la République. Il a été sénateur ; très jeune, je crois. Or, aujourd'hui, force est de constater qu'il y a quand même une certaine dérive. Vous savez, l'intolérance, le fascisme, peuvent prendre plusieurs formes ; il n'y a pas une règle absolue. Ils ont en commun la détestation de l'autre. Et quand M. Mélenchon dit, à chaque fois qu'il en a l'occasion, « la police tue » ; lorsqu'il parle de Manuel Valls et qu'il le traite de nazi, d'ordure, de pauvre type ; lorsqu'il qualifie les journalistes de menteurs, de crétins, d'abrutis..., trouvez-vous que c'est une attitude respectueuse, quand on veut occuper les fonctions suprêmes ?

Et je pourrais vous parler aussi de ses amitiés, dans le monde entier. MM. Chavez et Maduro ; qui ne sont quand même pas, me semble-t-il, les champions de la démocratie et de la règle du respect des individus.

Donc, il faut que les partis, qui ont baissé le pied, qui ont abandonné le terrain, reprennent pied dans la démocratie, pour proposer une alternance crédible. Et je pense que, sur ce sujet-là, la gauche a fauté un peu plus

que la droite. Un peu plus ; je ne vais pas vous dire que la droite est bien meilleure. Nous avons résisté, à droite. Il faut reconstruire une offre politique, qui permette à nos concitoyens d'avoir une alternative crédible.

Hé oui, moi, je renvoie dos à dos Jean-Luc Mélenchon et la famille Le Pen.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Avant d'ouvrir la séance, je redonne la parole à Patrice Joly et à ceux qui souhaitent la prendre sur la question des communes sinistrées, puisque je sais, Patrice, que tu as fait la tournée de certaines d'entre elles. Peux-tu nous faire le témoignage, ou être le porte-parole de ces territoires ?

M. Joly :

Porte-parole... Merci, en tout cas, de me donner la parole. Je me garderais bien d'être le porte-parole, mais simplement vous parler de ce qui s'est passé, et que certains d'entre vous ont peut-être entendu, vu, lu peut-être aussi quant aux dégâts liés à des intempéries survenues le 21 juin.

Des dégâts qui sont liés à la grêle, avec des précipitations de grêlons énormes, comme des balles de tennis, des choses assez exceptionnelles que l'on ne voit pas. Et puis à cela se sont ajoutées les pluies, qui ont continué les jours suivants, et qui ont continué à générer des dégâts supplémentaires à la suite de ces premières intempéries liées à la grêle.

Aujourd'hui, cela représente plus de 500 bâtiments qui ont été touchés, et je pense que l'on continuera à découvrir encore des éléments qui, à mon avis, conduiront à augmenter ce chiffre, mais ce sont plus de 500 bâtiments qui ont été touchés sur les communes qui ont été évoquées ; les principales d'entre elles sont Saint-Aubin-les-Forges, Alligny, Chaulgnes, notamment, mais aussi Poiseux, Prémary, La Charité... Il y a un certain nombre de communes qui, à la marge de leur territoire, ont aussi été concernées.

Donc, plus de 500 bâtiments. Des véhicules également abîmés. La nature des dégâts est diverse, et terrible : des toitures dévastées, des habitations inondées, des outils de travail qui sont aujourd'hui inutilisables, de la production agricole qui a été détruite... L'éventail des dégâts est large, et, donc, on peut imaginer que les montants de ces dégâts sont aussi importants ; ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros, à mon avis, qui sont en jeu.

Avec, parallèlement à cela, des éléments de solidarité qui sont exceptionnels, et qui se sont déployés sur le territoire.

Il faut tout d'abord rappeler le rôle des élus. Des élus municipaux (des maires, des adjoints, des conseillers municipaux), qui se sont engagés, qui ont passé des journées complètes, parfois sans dormir, je peux en

témoigner, pour en avoir croisé, pour en avoir vu, effectivement, s'engager pour leurs concitoyens, comme on peut l'imaginer.

Je voudrais rappeler aussi que, sans eux, et sans cette proximité, je crois que les dégâts auraient été plus importants, et surtout les personnes concernées se seraient senties isolées, moins soutenues, alors que, là, il y avait une véritable présence humaine. Ce maillage que représentent ces communes et ces élus municipaux sur le territoire est majeur. Ceux qui envisageaient, même si on est maintenant un peu loin de cela, de les supprimer n'ont vraiment rien compris à la vie de nos territoires et aux attentes en matière de solidarité humaine telle qu'elle peut se mettre en œuvre. Là, cette solidarité a été exceptionnelle : des communes voisines qui sont venues à la rescousse, également, pour donner un coup de main à leurs collègues... Ce sont des choses que l'on a vues. Qui ne nous étonnent pas nécessairement, dans la mesure où nous savons comment on fonctionne sur nos territoires.

Et puis je voudrais saluer, bien évidemment, le rôle des sapeurs-pompiers, engagés, des professionnels, des volontaires, qui ont su répondre présents ; les sapeurs-pompiers nivernais engagés sur le territoire de la Loire au Morvan, mais aussi les 8 services départementaux d'incendie et de secours qui ont détaché sur place – sur Alligny-en-Morvan, en particulier, du Grand Est –, des pompiers que j'ai rencontrés, qui venaient de l'Yonne, de l'Aube, de la Marne, de la Moselle, de la Meurthe-et-Moselle, d'Alsace, ce qui est assez exceptionnel, et ce qui témoigne du fait que l'on a un système de sécurité civile qui fonctionne plutôt bien.

Les premiers dégâts ont eu lieu vers 21 h 30. Dans la nuit, les premiers pompiers volontaires des départements que je viens d'évoquer étaient déjà contactés pour se rendre dans la Nièvre, et certains sont partis dès le matin, et ils étaient à midi à Alligny-en-Morvan. C'est-à-dire que l'on a là un système exceptionnel, qui permet une très grande réactivité, qu'il nous faut souligner. Michel Mulot ne me contestera pas cela. Il faut faire en sorte que ce service d'incendie et de secours, et notre organisation, soient préservés, maintenus, et renforcés.

Alors, aujourd'hui, ce qui est devant nous, c'est d'abord de réparer à court terme, et d'apporter des réponses de court terme, à la fois pour ceux qui ont besoin de logements... Nous avons eu des réponses à court terme de solidarité, mais il va falloir, pour ceux dont les maisons ne seront pas réutilisables avant quelques mois, trouver des solutions, et notamment – Jean-Paul Fallet pourra le confirmer –, Nièvre Habitat est sur le pont. J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, d'être en contact avec la directrice de Nièvre Habitat. J'ai eu un contact avec Jean-Paul Fallet, de son côté.

Et puis l'ensemble des réseaux. Parce que non seulement il y a eu ces inondations, mais aussi il n'y avait plus d'électricité, plus de téléphone, plus d'internet ; donc, à un moment donné, il y a un isolement aussi qui a présenté une difficulté complémentaire. Il a fallu donc que ces opérateurs puissent réparer et remettre en fonctionnement ces réseaux.

S'agissant, maintenant, de la suite, l'enjeu, c'est l'indemnisation. Il y a trois possibilités en matière d'indemnisation, selon les caractéristiques de l'aléa climatique, mais également selon les caractéristiques des dégâts qui ont été causés.

Il y a les assurances ; il y a les assureurs, qui sont les premiers concernés par l'indemnisation apportée par ces assurances. En tout cas, pour ce qui me concerne, j'ai l'intention d'être assez vigilant pour que l'on ne retrouve pas des assurés face à leur assurance se trouvant parfois devant des difficultés à obtenir leur dû en matière d'indemnisation.

Il y a le dispositif des calamités agricoles, un sujet sur lequel j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Monsieur le Préfet, puis, dans l'après-midi, avec le directeur de la Direction Départementale des Territoires.

Et puis il y a aussi le régime des catastrophes naturelles ; mais qui pourrait ne pas être complètement adapté, et pas nécessairement complètement utile, voire favorable, à la situation dans laquelle on est.

Donc, il s'agira, à travers ces trois dispositifs d'indemnisation, de faire en sorte que nos concitoyens nivernais, qui n'avaient pas besoin de cela, se retrouvent indemnisés dans des conditions correctes.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour faire le point sur la situation.

M. le Président :

Merci pour ce point de situation...

M. Joly :

J'oublie les services du Département – pardon, je suis désolé –, effectivement, et les agents notamment des UTIR, qui ont été mobilisés, et qui le sont encore.

M. le Président :

Nous les avons évoqués, cher Patrice.

Merci pour ce rapport très complet.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je pense que les conseillers départementaux concernés peuvent aussi s'exprimer.

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Effectivement, nous avons tous été très choqués de voir ces intempéries s'abattre sur nos territoires.

Pour ma part, j'ai voulu aussi apporter notre soutien aux communes en question, en faisant appel à la solidarité et en demandant aux gens autour de ce secteur de Chaulgnes et de Sant-Aubin, notamment, s'ils avaient

connaissance de logements disponibles et en état, de les mettre à disposition.

Évidemment, j'avais contacté moi aussi Nièvre Habitat et puis Jean-Paul Fallet, qui ont répondu très rapidement. Merci à Nièvre Habitat pour le travail qui est fait, même s'il y a eu des locataires Nièvre Habitat qui ont dû être relogés, puisqu'ils avaient été eux aussi victimes de ces intempéries.

Je voudrais aussi remercier les services d'action médico-sociale qui sont sur le pied de guerre, pour aider aussi les sinistrés.

Et puis aussi, en ce qui concerne le secteur de Saint-Aubin/Chaulgnes, le centre social de La Pépinière, qui, avec son camion itinérant France Services, va pouvoir aussi donner un coup de main sur place, notamment pour les déclarations de sinistre. Il va donc pouvoir aller épauler les sinistrés.

Et puis je voudrais aussi adresser un remerciement à l'autre conseiller départemental du canton de La Charité, Thierry Guyot, qui s'est rendu sur place pour remettre l'électricité dans certaines maisons, puisque c'est son métier ; il est allé remettre l'électricité chez les gens. Merci, Thierry.

M. le Président :

Merci, Blandine.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à David Verron.

M. Verron :

Monsieur le Président, chers collègues,

Je voudrais, comme je fais partie de cette corporation des sapeurs-pompiers, féliciter tous les hommes qui sont intervenus lors de ces dramatiques incidents ; saluer leur courage, et leur abnégation, et c'est donc dans cette situation que nous nous rendons compte de l'importance que le Conseil départemental aurait à augmenter les crédits, afin de permettre de recruter un maximum d'hommes, que cela soit dans le corps des sapeurs-pompiers professionnels que dans les campagnes de recrutement pour les sapeurs-pompiers volontaires, car nous sommes obligés, dans ce genre de situations et d'événements, de vider certaines casernes moins touchées pour pouvoir se rendre dans les situations les plus critiques.

Effectivement, je salue encore une fois le courage et l'abnégation de ces hommes.

M. le Président :

Merci, David.

Hommes et femmes, comme le dit Blandine.

M. Verron : Je pensais à « hommes » dans le sens collectif, pour « êtres humains ».

M. le Président : Très bien. Nous reviendrons sur la question de la protection civile dans le département dans les semaines et les mois à venir. Il y a un travail qui est en cours de manière assez fine, et qui, évidemment, fera l'objet d'une discussion au sein de l'assemblée.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

La parole est à Lionel Lécher.

M. Lécher : Évidemment, je salue tout le courage dont ont fait preuve les pompiers. Je mettrais simplement un petit bémol ; c'est qu'aujourd'hui, si l'on manque de pompiers, c'est parce qu'on leur a attribué des missions qui n'étaient pas les leurs au départ. C'est-à-dire que les fonctions régaliennes de l'État, pour certaines, ne sont pas assurées ; et, au final, ce sont les collectivités qui paient sur des missions qui autrefois appartenaient à l'État. Mais évidemment je salue le courage des pompiers ; et on en a toujours besoin.

M. le Président : Merci, Lionel.

Merci. S'il n'y a plus d'interventions, nous passons aux rapports.

EXAMEN DES RAPPORTS

RAPPORT N°1 : ASSOCIATION AGROPOLE DU MARAULT – SOUTIEN 2022

M. le Président : Thierry Guyot va commencer, et va présenter le rapport sur le soutien à l'Agropole du Marault.

M. Guyot : Monsieur le Président, chers collègues,

Ce premier rapport concerne le soutien à l'association Agropole du Marault.

Vous savez que le Département attribue son aide financière à l'association Agropole du Marault dans le cadre de la convention relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne Franche-Comté en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

L'association Agropôle du Marault mène sur le site de la Ferme du Marault des actions en faveur du développement et de la promotion de l'agriculture nivernaise.

Son projet repose sur trois axes de développement : l'activité de location du site pour l'accueil d'événements, la mise en œuvre de projets au service de l'agriculture (promotion, innovation expérimentation), la mise en œuvre de projets de territoire, et notamment l'hébergement d'un « tiers lieu » agricole et rural).

L'association emploie quatre personnes à temps plein.

Vous avez dans ce rapport la liste des actions s'articulant autour des trois axes que j'ai cités précédemment.

Évidemment, vous avez une convention qui vient cadrer tout ce que je viens de vous dire.

Afin d'accompagner ce programme d'actions, nous avons accordé, dans une réunion de travail précédente, une subvention de 120 000 €. Une avance de 60 000 € a déjà été versée. Il vous est donc proposé de valider le mandat du reste de la somme, soit 60 000 €.

M. le Président :

Merci, Thierry Guyot.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

La parole est à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

Juste pour dire que je ne prendrai pas part au vote.

Je voudrais également donner une information. Le directeur, Raphaël Sotty, en place depuis cinq ans, et qui a participé à la rénovation de ce site et a contribué à lui donner un nouvel avenir, quitte l'Agropole du Marault pour s'installer et créer sa ferme, avec les valeurs qu'il porte, autour de tout ce qui environnemental, écologique, etc. Nous allons donc procéder à un recrutement pour un directeur qui assurera la suite du développement de la Ferme du Marault.

M. le Président :

Merci beaucoup, Jocelyne.

Et donc bon vent à Raphaël Sotty.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité. Jocelyne Guérin ne prenant pas part au vote.

RAPPORT N°2 : ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAZOIS LOIRE MORVAN – CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT 2021-2026 – PREMIÈRE PROGRAMMATION OPÉRATIONNELLE 2021-2023

M. le Président : Je passe la parole à Jocelyne Guérin pour la présentation du contrat de partenariat avec le territoire Bazois Loire Morvan.

Mme Guérin : Nous allons pouvoir signer aujourd’hui, au cours de cette Session, deux contrats, avec deux communautés de communes.

La première est la communauté de communes Bazois Loire Morvan. Le rapport suivant concerne la communauté de communes de Loire et Allier.

Sur ces deux collectivités, la première programmation a été validée par les COPIL, qui ont animé ce partenariat avec le Département. Vous en avez fait partie, chacun dans vos territoires. Ce sont en fait tous les dossiers qui ont été retenus, validés ensemble, et qui sont prêts à tous niveaux ; c’est-à-dire qu’ils vont sortir sur cette année 2022, et les montages financiers évidemment sont bouclés. Il y a une première programmation, avec les opérations de première année. On connaît déjà ceux de la deuxième année, 2023, mais ils ne sont pas tout à fait finalisés. Ils feront partie d’un avenant pour les budgets 2023.

Pour ce premier rapport concernant le partenariat avec la communauté de communes Bazois Loire Morvan, ce sont 9 dossiers qui font partie intégrante d’une déclinaison du projet de territoire de la communauté de communes Bazois Loire Morvan, et qui correspondent aux choix politiques de tout le monde, autour des grands axes qui intègrent évidemment les enjeux :

- la rénovation de l’habitat (transition, revitalisation des centres-bourg, accompagnement des parcours seniors),
- l’alimentation (jeunesse, agriculture, santé, transition),
- l’urbanisme,
- les transitions (énergie, déchets ménagers, habitat, biodiversité, mobilité...).

Tous les dossiers qui vont être listés rentrent dans les réponses à ces enjeux-là.

9 opérations sont prévues, pour 439 321,96 €, sachant qu’il y en a 11 qui seront présentées pour 2023. Il y a eu beaucoup de souplesse dans l’approche que nous avons eue au niveau des contrats de partenariat. Nous avons dit que nous ne validerions pas plus de 20 dossiers. Or, on voit qu’il y a plus de 20 dossiers par collectivité, et notamment pour les plus importantes. C’est toute la richesse, avec les échanges que l’on a pu avoir, qui fait qu’il y a eu une évolution, et l’essentiel, c’est que tous les

beaux projets de chacune de ces communautés de communes aient une réponse, que cela soit à l'intérieur du contrat avec le Département, ou avec d'autres aides, à partir du moment où il y a eu cette volonté collective d'accompagner les projets. J'en profite pour saluer le travail qui a été réalisé, par vous dans vos territoires, et par nos agents de développement, nos experts au niveau du Département, et par les agents de développement des communautés de communes, qui ont mené ce travail technique pour présenter aux élus l'intérêt de cela, et de pouvoir faire des choix, des choix stratégiques, mais en tous les cas il s'agissait de ne négliger aucun projet.

Sur la communauté de communes Bazois Loire Morvan, il s'agit de 9 dossiers à soutenir.

- Maison de la parentalité, à Châtillon-en-Bazois. C'est un dossier que nous avons évoqué dans notre Session du 20 mai. Nous accompagnons à hauteur de 11 % un projet de près de 400 000 €, qui est aidé évidemment par d'autres partenaires que sont la CAF et l'État. C'est un projet structurant pour le bassin autour de Châtillon.

- « Notre Moulin » tiers-lieu numérique et social», dont le maître d'ouvrage est la commune de Luzy. Il s'agit d'un projet structurant évidemment pour un territoire, au travers de divers espaces : télétravail, FabLab, espace ouvert « inventer l'avenir », etc. Il s'agit d'un projet de 1,4 M€. Il n'est sollicité, au travers de ce contrat, que 5 %. Ce projet est fortement aidé par plusieurs partenaires : État (DETR 35 %, Fonds Friches 10 %) ; Conseil régional, 30 %.

- « Dispositif « Fonds Façades » à Luzy. Il s'agit de la troisième enveloppe. C'est un dispositif qui est efficace, dans le cadre de la mise en œuvre d'une opération de revitalisation du centre bourg, avec une aide à hauteur de 70 000 €, soit 50 %, la commune apportant les autres 50 %.

Il y a une autre opération à Luzy dans ce contrat, car la commune est prête. Il est vrai que la commune porte un projet depuis longtemps, et que les opérations sont déjà écrites depuis 2016 et qu'elles sont déclinées. Vous pourrez voir que, dans les années qui suivent, il n'y aura plus Luzy, parce qu'il y a une belle répartition de cette enveloppe pour satisfaire tous les territoires, et essayer d'avoir cette équité dans la réponse.

- « Rénovation d'un bâtiment communal pour l'installation d'une entreprise à but d'emploi (EBE)», dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », le Département ayant affiché sa volonté que toutes les EBE qui vont naître soient accompagnées au niveau de l'investissement, parce que cela commence comme cela. La commune ne sollicite que 25 000 €, soit 20 %, sachant que nous avons eu de la DETR pour 25 %, le reste étant à charge de la commune de Luzy.

- « Micro-Folie itinérante sur la communauté de communes Bazois Loire Morvan ». Ce dispositif a été testé sur la communauté de communes. Il a été validé le principe de garder ce projet, et de lui donner un caractère

itinérant. Il s'agit d'un projet de 50 000 €, et l'aide apportée est de 11 000 €, soit 25 %. Le reste, c'est la DETR et la Région.

- « École de production : phase préliminaire », sise à Moulins-Engilbert, portée par la communauté de communes Bazois Loire Morvan. Ce projet immobilier va évidemment se phaser en 4 tranches, la première étant de 310 000 €, et le Département va aider à hauteur de 27 %, soit 82 000 €. C'est un projet qui est également très bien aidé : DETR 27 %, Région 15 %, SIEEEN 11 %.

- « Implantation de panneaux de signalisation dans le cadre de la politique de développement de la notoriété de la station thermale de Saint-Honoré-les-Bains. Le projet est porté par la commune. Le projet se monte à 50 000 €, et l'aide serait de 15 000 €, soit 30 %, complétée par de la DETR aussi, sachant qu'un travail technique est réalisé en collaboration avec le Parc du Morvan, pour que ces panneaux répondent à l'objectif de respect de la nature. Vous savez que nous sommes engagés avec le Parc sur une belle action au titre de la « Réserve de Ciel étoilé », et il faut aussi être en phase avec cela.

- « Requalification du parc résidentiel de loisirs Les Roulottes du Bazois », sise à Châtillon-en-Bazois. Cette opération est portée par la commune de Châtillon-en-Bazois. Il s'agit d'un projet de 934 000 € HT, aidé à hauteur de 75 000 €, soit 8 %. Il y a là aussi un soutien de la DETR, pour 15 %, de la Région (16%), et du Plan Montagne, pour 30 %.

- « Rénovation d'un logement communal », sis à La Nocle-Maulaix. Cette opération se monte à 66 000 €, et il est proposé une aide à hauteur de 10 000 €. Le financement est complété par une DSIL de 30 %. Le projet n'étant pas éligible pour Effilogis et le SIEEEN, nous avons jugé intéressant de compléter l'offre de l'État pour aider cette commune.

Ce sont les 9 opérations pour des aides du Département, des communes et des communautés de communes sur 2022 pour la somme de 439 321,96 €.

M. le Président :

Parfait. Merci pour cette belle présentation.

Y a-t-il des demandes de précisions ?

La parole est à Martine Gaudin.

Mme Gaudin :

C'est juste pour dire, au nom de tous les collègues, que la Commission Attractivité s'est prononcée favorablement, comme pour le rapport n°1, par 7 voix de la majorité, 3 conseillers n'ayant pas pris part au vote.

M. le Président :

Parfait. Il faut que l'on remette sur les documents, à chaque rapport, que les Commissions ont été consultées.

Merci beaucoup, Jocelyne, qui fait un travail de titan en parcourant le département pour discuter avec les équipes des territoires, ce qui produit notre capacité à pouvoir passer aujourd'hui ces deux premiers contrats, que nous signerons officiellement, je crois, Daniel, et c'est peut-être l'occasion de le rappeler, dans quelques jours.

M. Barbier :

Oui, vous êtes conviés à un pot le vendredi 1^{er} juillet à 18 h 00 à la Maison de la Faune Sauvage à Sauvigny-les-Bois. Ce sera l'occasion, pour le Président et les élus et les territoires concernés, de signer ces premiers contrats de territoire, pour donner une touche symbolique à cette manifestation.

M. le Président :

Je te remercie pour cette précision, Daniel.

Je voudrais remercier aussi les présidents d'intercommunalités, y compris notre collègue Jean-Luc Gauthier, de la plasticité dont ils ont su faire preuve sur la discussion avec le Département, puisque, compte tenu des circonstances, compte tenu de la difficulté en approvisionnement en matériaux et globalement de l'augmentation générale du coût de la vie, nous avons volontairement clairement décidé d'être beaucoup plus souples dans la discussion autour de ces contrats. Nous l'avions évoqué sur Tannay Brinon Corbigny, et nous allons encore avoir à en discuter sur le secteur de Varzy et Clamecy. Il faudra aussi que l'on ait une discussion avec les collègues sur le Sud Nivernais, puisque nous avons un engagement fort autour du soutien aux maisons médicales, et que le projet de maison médicale de Decize lui aussi mérite que l'on y revienne. Et puis cet élément que nous essayons de faire plus que transpirer, mais partager avec tous nos collègues élus : que l'on passe bien un contrat sur LE territoire de la communauté de communes, avec donc la communauté de communes et les communes qui composent ce territoire, et non tout simplement avec la communauté de communes, ce qui n'était peut-être pas suffisamment clair pour les contrats précédents.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°3 :

ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER – CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT 2021-2026 – PREMIÈRE PROGRAMMATION OPÉRATIONNELLE 2021-2023

M. le Président :

Nous passons au contrat suivant, avec Jocelyne Guérin.

Mme Guérin :

Sur la communauté de communes Loire et Allier, il a été mené un travail à l'identique, par rapport au dossier précédent, de proximité, avec tous les acteurs autour de la table. Un peu plus facile ici, parce qu'il n'y a que 6 communes, et qu'évidemment le travail d'échanges est facilité.

Nous sommes là sur deux opérations, pour 103 877 €, qui sont les suivantes :

- Phase 2 - Zebulleparc - Création d'une liaison douce – sise sur la commune de Chevenon. Il s'agit d'un projet porté par la communauté de communes. Le coût est de 280 000 €. L'aide sollicitée est de 83 100 €, soit près de 30 %. L'aide de la DETR est de 35 %, et celle de la Région est de 14 %. Il s'agit de la suite du premier contrat que nous avons signé ensemble.

- Requalification d'un espace sportif et ludique sur la commune de Sauvigny-les-Bois – rue de la Banne. Il s'agit d'un projet d'aménagement d'un espace dédié aux sports et loisirs. Il sera procédé à la rénovation des tennis, à l'aménagement des abords du lavoir, à la création d'une promenade, à l'installation de nouveaux jeux pour enfants, à la création d'un city stade. Le coût du projet est de 583 000 € pratiquement. Une aide de 20 777 € est proposée, soit 3,56 %, la DETR intervenant à hauteur de 25 %.

M. le Président :

Merci, Jocelyne. Y a-t-il des demandes des précisions, d'informations, des interrogations ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : PLAN D'INTERVENTION VÉGÉTATION ROUTIÈRE - APPROBATION

M. le Président :

Nous passons au plan d'intervention végétation routière. Je ne vous donne pas lecture de l'acronyme. Blandine Delaporte va s'en charger.

Mme Delaporte :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Donc, c'est le plan PIVER, le plan d'intervention végétation routière.

Je vais suppléer notre collègue Alain Herteloup. Donc soyez indulgents.

Il est question, dans ce rapport, de mettre à jour des protocoles d'intervention de nos agents des routes sur les dépendances routières vertes, et notamment la fauche des bords de routes ; c'est l'essentiel de ce plan.

Le dossier s'inscrit intégralement aussi dans la stratégie départementale pour la biodiversité et les enjeux retenus lors du colloque qui a eu lieu en novembre 2021 sur les 30 ans de la politique Espaces Naturels Sensibles.

Nous avons voulu faire un atelier autour de cette question de la gestion des espaces verts en bord de route, pour faire des routes, justement, un enjeu de préservation de la biodiversité. Évidemment, le travail des agents des routes est aussi, et avant tout, la sécurité des automobilistes, et de l'ensemble des usagers de la route. Mais nous avons voulu ajouter cet aspect dans le travail des agents des routes.

À l'issue de ces réunions, les pistes de travail et les propositions issues de cet atelier ont été prises en compte dans le plan d'intervention végétation routière.

- Faire de la route un support de déplacement et une zone de refuge pour les espèces animales et végétales,
- Établir un plan « Arbres et routes » pour restaurer une trame arborée le long des routes départementales,
- Engager un plan route et biodiversité avec la participation des citoyens, la sensibilisation de tous, et la formation des élus et des techniciens,
- Mener un inventaire pour améliorer la connaissance de la richesse paysagère et écologique et identifier les points de conflits,
- Amplifier la réalisation d'aménagements et les modes de gestion favorable à la nature,
- Expérimenter une diversité de réponses adaptées au territoire (non-intervention, plantation, gestion, usages).

Juste quelques informations supplémentaires, et juste un focus sur le plan de fauchage raisonné. Il se définit comme un ensemble de bonnes pratiques destinées à rationaliser le fauchage, d'abord pour une question de sécurité des usagers de la route, ensuite pour des questions environnementales, et puis pour des questions économiques, parce que moins on utilise les engins, et moins on dépense de carburant à les faire fonctionner. Il s'agit de mettre en œuvre les orientations suivantes :

- Assurer la sécurité des usagers :
 - . En délimitant le bord de chaussée pour assurer la lisibilité et la zone de récupération. Une végétation trop haute sur le bord de la route fait une espèce d'écran qui déporte finalement les usagers de la route vers le milieu de la voie, ce qui peut être dangereux.
 - . En dégageant la signalisation.
 - . En maintenant la visibilité dans les courbes, aux carrefours et aux sorties des maisons et des chemins des riverains.
 - . En permettant l'arrêt des véhicules et la circulation des piétons.
- Favoriser la biodiversité,

- Maintenir une couverture végétale pour protéger de l'érosion.
- Intervenir uniquement quand nécessaire.
- Diminuer les coûts (carburant, maintenance,...) et limiter les rejets de CO₂,
- Contrôler les plantes exotiques envahissantes.

Par conséquent, une première passe de sécurité se déroule mi-mai à fin-juin ; c'est vraiment le fauchage qui doit assurer la sécurité des usagers de la route. Le fauchage d'été est plutôt facultatif en fonction de la pousse végétale, en fonction de la météo, ce qui peut nécessiter que l'on ait parfois besoin de cette deuxième fauche ; ce fauchage a lieu en juillet-août.

Un mot sur le traitement des haies. Nous avons amélioré nos machines d'intervention, et nous favorisons dorénavant l'utilisation du lamier, pour une meilleure qualité de coupe. Cela évite d'avoir cette impression que l'on a haché la haie. C'est coupé beaucoup plus net, puisque, plus l'on va hacher et faire des plaies dans la plante, et plus elle va pouvoir être contaminée par des maladies potentielles. Plus c'est net, plus c'est propre, et moins on a de soucis par la suite.

M. le Président :

Parfait. Tu as très bien suppléé Alain.

Je voudrais rajouter deux éléments. Nous avons bien pris en compte les suggestions portées par Jean-Luc Gauthier sur les questions de distance entre les haies, et nous sommes en train d'y travailler. Nous expérimentons avec les communes d'Arthel et d'Authiou un dispositif de récupération de terre en bord de routes départementales ou communales, pour justement pouvoir être plus en capacité d'investir soit sur de la haie soit sur des arbres.

Y a-t-il des demandes de précisions ?

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Monsieur le Président, chers collègues,

Quant à ce protocole d'intervention, évidemment il est positif dans le sens de la gestion conservatoire des accotements, du maintien d'une végétation herbacée, de la protection de la biodiversité, etc. Je voudrais juste rappeler un point soulevé en Commission : faire attention à la hauteur, sur les bas-côtés, de cette végétation. Il est évident que les agents ne vont pas pouvoir se démultiplier, mais j'attire quand même votre attention sur ce protocole où je vois du 40 à 70 cm qui est préconisé ; mais on était plutôt sur du 1 m à 1,20 m en fin du mois de mai sur certaines routes départementales. Si l'on veut développer d'autres modes de transport, comme le vélo, penser à nos touristes aussi qui ont besoin de se déplacer et notamment en vélo, car c'est une liaison douce,

et ce moyen est plutôt sympa pour se promener dans la Nièvre, certes on peut respecter le rythme de la nature, favoriser la biodiversité et la préserver, mais cela ne peut pas se faire aux dépens de la sécurité. Par conséquent, il faudrait peut-être revoir dans ce protocole les éléments de dates, par rapport aux éléments climatiques, et faire attention, surtout, à nos cyclistes, parce que, quand on croise un groupe de vélos sur nos routes départementales, quand c'est trop haut, cela mérite quand même de faire attention à ce sujet.

M. le Président : La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : Juste un point. Effectivement, comme vous le disiez, cher collègue, les agents des routes ne peuvent pas se démultiplier, quand ils commencent un morceau du territoire, mais ils ne peuvent pas être toujours là où c'est nécessaire. Simplement, n'hésitez pas à faire remonter, quand vous voyez que vraiment il y a un souci, à la Directrice Générale Adjointe, Mme Robinet, les éléments, pour que l'action soit mise en œuvre le plus rapidement possible quand on voit qu'il y a vraiment un problème. Surtout, il ne faut pas hésiter à faire remonter ces situations.

M. le Président : Merci, Blandine.
Je passe la parole à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Monsieur le Président, quelques brèves remarques.
Effectivement, il n'est pas toujours facile d'intervenir quand il conviendrait de le faire, surtout que l'on a des printemps où la végétation explose, et que l'on ne peut pas être partout. Il faut savoir s'adapter, effectivement. Ce n'est pas bien grave.

Je voudrais revenir sur la plantation de haies le long des routes départementales. Je vous remercie d'avoir pris en considération les remarques que je vous avais fait passer. Il faut faire preuve de bon sens, tout simplement. La distance de 50 cm entre la haie et la limite du champ peut parfois être embêtante pour l'entretien futur. Après, ce à quoi il faut peut-être veiller, c'est à la hauteur des haies, parce que j'imagine que cela peut aussi être une difficulté à terme. Si les haies montent trop haut, cela crée des zones d'ombre sur la route, avec des plaques de verglas, et une détérioration peut-être plus importante. Je ne connais pas la contractualisation qui est prévue, mais il faut que les choses soient actées clairement, en fonction de la distance par rapport à la limite du domaine public, la hauteur maximale à ne pas dépasser ; ce sont des règles rurales.

Après, j'ai une petite question. C'est tout simplement, mais ce n'est pas de votre fait... Vous savez que le taillage des haies est interdit entre le 15 avril et le 31 juillet. Je ne suis pas sûr qu'il y ait déjà eu des

problèmes, mais la sécurité prime quand même, dans certains secteurs, par rapport à la biodiversité. Il ne s'agit pas de faire tout n'importe comment, mais il faudrait peut-être voir sur ce sujet-là s'il y a déjà eu des territoires qui ont été embêtés avec ça.

Et puis, sur le lamier, bravo pour votre intervention très technique. Le seul inconvénient du lamier, c'est qu'il coupe et qu'il laisse sur place. Mais, bon, il n'y a pas de solution parfaite.

Mme Delaporte :

Entre la limite de la route et donc de la haie, et la limite de domaine départemental, il faut qu'il y ait 4 mètres pour assurer la sécurité en cas de sortie de route. Par rapport au rapprochement entre la haie potentiellement plantable et la limite de domaine départemental, il doit y avoir quand même 4 mètres, et nous avons donc regardé que, sur l'ensemble du linéaire départemental, on en serait à 250 km potentiellement plantables de haies en bordure de domaine départemental, favorisant ainsi la biodiversité. Le travail des agents des haies sur les routes se fait entre septembre et mars, si je ne m'abuse, effectivement, pour respecter la législation que vous avez évoquée.

Après, en effet, la proximité de haies et de talus enherbés, avec une végétation un peu haute, peut effectivement créer, de temps en temps, une ombre, et donc une plaque de verglas qui resterait là, mais on essaie justement de couper au maximum.

M. le Président :

La parole est à Jean-Luc Gauthier à nouveau.

M. Gauthier :

Sur la distance de 4 mètres, on va empêcher un certain nombre de plantations. Je pense à mon cas personnel ; avec mon frère, nous avons projeté d'en replanter, parce que, quand vous avez un talus – excusez-moi, je vais être un peu technique –, si vous éloignez la haie de 4 mètres du bord de la route, vous allez planter votre haie à l'intérieur de la parcelle ; le paysan ne va pas être content parce qu'on va lui prendre de la bonne terre, mais, surtout, cela va créer des problèmes au niveau de l'entretien. L'entretien sera impossible. Vous allez peut-être vous retrouver entre 1 mètre et 1,50 mètre entre la limite de propriété et donc de talus et la haie, et, là, il faudra entretenir de façon mécanique, mais cela sera réhibitoire si l'on ne peut pas le faire mécaniquement. D'autant plus qu'autrefois les haies étaient en bordure et cela s'entretenait, bon an, mal an, entre la collectivité et l'agriculteur, chacun en faisait sa part, et cela se passait bien. Quand je parlais de bon sens, tout à l'heure, c'est peut-être quelque chose qu'il faut reconsidérer, peut-être au cas par cas, mais il ne faudrait pas qu'une règle qui exclu, l'objectif étant de planter.

Et puis, la dernière remarque porte sur l'article qui est passé dans les colonnes du *Journal du Centre* concernant la coupe en règle de bois sur la commune de Marzy. À la lecture de l'article, on ne savait pas bien qui

faisait quoi et qui était responsable. Avez-vous éventuellement des éléments sur le sujet ?

M. le Président :

Sur ce dernier point, qui était très désagréable, là où tout le monde est allé un peu vite, la commune de Marzy a vu, semble-t-il, arriver du matériel pour couper des arbres de manière assez costaud. Quand on élague et qu'on coupe, c'est toujours un peu brutal. Et il y a eu une réaction un peu rapide du directeur des territoires, considérant que ces arbres se trouvent implantés sur une route départementale, et que c'était donc forcément le Conseil départemental. En l'occurrence, le Département s'est contenté, comme il le fait cent fois par jour, de donner une permission de voirie, mais c'est bien sous la responsabilité de la Direction Départementale des Territoires, donc de l'État, que ce chantier a été mené, semble-t-il, sans que le maire ait été totalement informé, ou alors en ayant été partiellement informé de la réalité de cette coupe.

Dès la parution de l'article, nous avons évidemment réagi, puisque, dans la première version, c'était notre Assemblée qui avait souhaité et autorisé cette coupe. Le journaliste a évidemment rectifié les choses dans la deuxième version. Il n'y a pas de sujet en soi sur la responsabilité des uns et des autres.

Sur le sujet de coupes d'arbres, de manière très générale, il y a maintenant énormément de précautions à prendre, de l'information préalable à distribuer, ce que l'on ne fait jamais assez suffisamment et assez bien. C'est la même chose pour les routes ; j'ai rappelé aux équipes que je souhaitais véritablement que les maires soient informés en temps réel, notamment quand on gravillonne, parce que cela peut poser des difficultés de circulation, d'accidents ; et la première personne que l'on va voir, c'est le maire. Et aussi, lorsque nous lançons des travaux de voirie, ce qui est le cas aujourd'hui, il faut que l'on prenne l'habitude et le réflexe d'informer des chantiers les équipes municipales., et peut-être retarder les interventions de quelques jours et parfois de quelques heures lorsqu'il y a des intempéries, mais il faut que l'on réapprenne à travailler en toute proximité avec les maires du département sur ces sujets-là.

Sur la question des haies, ouvrez la réflexion de manière technique, au-delà des bancs de cette assemblée, Stéphanie Robinet connaît parfaitement le sujet. Pour avoir travaillé avec elle sur la question, je vois que nous avons une maîtrise technique des choses. N'hésitez donc pas à vous faire une petite réunion de travail, pour caler les choses de manière précise, et que chacun y retrouve ses petits.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais demander à Martine Gaudin de nous donner l'avis de la Commission.

Mme Gaudin :

Je voudrais dire qu'un certain nombre d'observations avaient déjà été faites en Commission, et donc travaillées, et que des réponses ont été

apportées. La Commission a donné un avis favorable par 7 voix de la majorité, et 3 conseillers de l'opposition n'ont pas pris part au vote.

M. le Président :

Merci, Martine.

Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : FONDS SOCIAL EUROPÉEN – REACT EU – PROGRAMMATION 2022

M. le Président :

Je passe la parole à Justine Guyot pour la question du fonds social européen, et la programmation 2022.

Mme Guyot :

Merci, Monsieur le Président. Un rapport porte sur le fonds social européen. Depuis 2015, le Département, en tant que chef de file de la politique Insertion, a décidé de se positionner en tant qu'organisme intermédiaire dans le cadre de la gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen.

Le Fonds Social Européen est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'inclusion sociale. Dans un contexte de crise sanitaire, l'Union européenne a décidé d'allouer au Département une enveloppe supplémentaire dans le cadre d'un fonds qui s'appelle le « FSE - REACT-EU » pour 750 000 €. Il a été proposé de le flécher sur deux dispositifs :

Le premier dispositif porte sur l'accompagnement global. Cet accompagnement global est intéressant, puisqu'il a pour objectif d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, avec un binôme constitué de deux professionnels, un professionnel de Pôle emploi et un travailleur social d'insertion. Il est proposé d'affecter une grosse partie de cette enveloppe sur cet accompagnement global pour 723 344 €.

Il s'agit aussi d'affecter également une somme sur l'assistance technique pour gérer cette programmation, pour un montant de 52 470 €.

Une régularisation des crédits sur la programmation 2014-2020 est également proposée, avec un réajustement de l'avenant sur l'opération « accompagnement social et professionnel des publics les plus fragiles », avec un coût total révisé du projet qui se monte à 364 000 €, et qui mobilise 190 000 € de FSE.

Il s'agit aussi de proposer un avenant sur l'opération « animation, mise en œuvre et évaluation du pacte territorial d'insertion, dont le coût total révisé se monte à 49 516 € et mobilise 24 568 €.

L'ensemble de ces fléchages ont reçu un avis favorable de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Il vous est proposé :

- D'accorder, au titre de l'exercice 2022, conformément à ces avis favorables et aux règlements d'intervention communautaires, un cofinancement FSE aux opérations ayant reçu un avis favorable,
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention financière 2022,
- De valider les avenants sur l'opération n°202102279 «Accompagnement social et professionnel des publics les plus fragiles » portée par le Département de la Nièvre, conformément à la fiche d'analyse de la demande d'avenant jointe en annexe n°2 au rapport,
- De valider l'avenant sur l'opération n°202102277 « animation, mise en œuvre et évaluation du Pacte Territorial d'Insertion 2021 » portée par le Département de la Nièvre, conformément à la fiche d'analyse de la demande d'avenant jointe en annexe n°3 au rapport.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires ?

Merci, Justine, pour ce rapport très précis.

Quel est l'avis de la Commission ?

Mme Dardant : J'ai présidé cette commission ce jour-là. Nous avons eu 5 avis favorables de la majorité, et 4 avis plutôt favorables des élus de « La Nièvre Ensemble » sous réserve de l'approbation du groupe lui-même.

M. le Président : Pas de demande d'intervention ?

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : INSCRIPTION DE L'AIDE À LA VIE PARTAGÉE AU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE (RDAS) ET PROGRAMMATION SEPTENNALE DES HABITATS INCLUSIFS EN VUE DE L'OUVERTURE DE 168 POTENTIELS DROITS « AIDE À LA VIE PARTAGÉE » (AVP)

M. le Président : Nous continuons avec Justine Guyot. Je signale aux équipes que, sur les sigles, il faut faire un effort de tous les instants pour les bannir totalement de l'écriture des rapports, s'il vous plaît.

Mme Guyot :

Je vais bannir les sigles, et je l'ai déjà fait.

Dans le prolongement de la Commission Permanente qui a validé en mars dernier le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour identifier des projets habitat inclusif, le présent rapport vise à inscrire l'aide à la vie partagée (aide remplaçant le forfait habitat inclusif mis en place par l'ARS), dans le règlement départemental d'aide sociale.

81 % environ des Départements se sont lancés dans le souhait de développer sur leur territoire l'habitat inclusif, puisque cela correspond vraiment à une mutation forte de la société, et au virage domiciliaire que souhaitent prendre nos séniors, à savoir que nous sommes dans une société de la longévité, et que nous souhaitons rester le plus longtemps possible à domicile. Le contexte sanitaire nous a également montré qu'il fallait trouver des alternatives pour rompre l'isolement, puisque l'on avait quand même beaucoup de séniors qui se sont sentis isolés, et donc cet habitat inclusif, qui est finalement une sorte d'habitat partagé, une sorte de colocation où des séniors pourraient se retrouver, constitue un habitat alternatif tout à fait intéressant.

Il vous est proposé de mettre en place, au niveau du règlement départemental d'aide sociale, l'aide à la vie partagée, qui a pour objectif très simplement de financer l'animation du projet de vie sociale dans ces habitats.

Cette aide à la vie sociale est une nouvelle prestation individuelle qui sera versée aux organismes. Elle s'adresse aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans. Il y a aussi une forte volonté d'aller sur une mixité, et d'ailleurs on retrouve aussi une forte mixité parfois dans ce type de colocation intergénérationnelle, qui est tout à fait intéressante.

Sur le financement, là aussi, je dirais quelques mots, puisque c'est très important. On partirait sur la base d'un conventionnement entre l'État, le Conseil départemental et la CNSA, pour une prise en charge de 80 % de la part de l'État, et de 20 % de reste à charge pour le Département, avec une contractualisation de 7 ans.

Cette aide à la vie partagée, vous l'aurez compris, est une réelle opportunité pour les séniors de notre territoire, pour prendre en compte vraiment leur choix de vivre chez eux. D'ailleurs, c'est le rapport Piveteau-Wolfrom qui évoque « Demain, j'irai vivre avec vous » ; voilà une volonté vraiment très forte de se sentir chez soi. Pour le Département, c'est aussi un gain financier, puisque l'impact est bien moindre dans le cadre du financement de l'aide à la vie partagée, car on est sur une enveloppe maximale de 10 000 €, avec une prise en charge de 80 % de la CNSA ; alors que, pour une entrée dans un foyer de vie ou dans un établissement médico-social, on est sur un coût moyen de 53 000 € par an.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt, la Conférence des financeurs pour l'habitat inclusif a identifié un certain nombre de porteurs de projet. 9 porteurs de projet ont été identifiés sur le territoire. 4 porteurs de projet bénéficient déjà du forfait habitat inclusif mis en place par l'ARS.

. L'ADAPEI 58 à Clamecy,

. L'ADAPEI 58 à Nevers,

. L'APF à Nevers,

. La Sauvegarde 58.

3 autres porteurs de projet ont des projets qui pourraient émerger d'ici 2025 :

. Pagode, à Nevers,

. les PEP BFC,

. Le Relais 18.

Il y a d'autres porteurs de projets qui ont été identifiés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt par la CNSA, qui sont :

. La Mairie de Moulins-Engilbert, qui porte une forte politique volontariste à destination de ses seniors,

. Autisme 58, qui a un projet de développer des places habitat inclusif sur Guérigny.

Les services du Département ont étudié les différents projets, qui répondent tout à fait au cahier des charges. Cela a permis d'identifier 168 droits à la vie partagée potentiels, puisque l'on est sur des droits individuels. Cela représente un engagement financier du Département, qui pourrait aller de 168 000 € à 336 000 € selon le degré de l'aide à la vie partagée.

Il vous est proposé :

- D'approuver la fiche AVP et son intégration au RDAS,
- D'approuver la programmation septennale des 18 habitats inclusifs représentant potentiellement 168 droits AVP,
- D'approuver les termes de la convention-cadre entre le Département, la CNSA et la Préfecture,
- De donner délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour approuver les conventions.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes de précisions sur le rapport ? Je n'en vois pas.

Quel est l'avis de la Commission ?

- Mme Dardant :* C'est le même avis que tout à l'heure : 5 avis favorables de la majorité, 4 avis favorables de l'autre groupe sous réserve de l'approbation du groupe en Session.
- M. le Président :* Cela n'existe pas « sous réserve de l'approbation », je vous le signale.
- Mme Dardant :* Pour tous les rapports de solidarité, on a exactement la même chose.
- M. le Président :* La parole est à Jean-Luc Gauthier.
- M. Gauthier :* Je vous rappelle notre mode de fonctionnement, totalement démocratique. Les collègues qui vont participer aux travaux des Commissions nous font leur rapport, et collectivement nous décidons de la position à tenir ; et la seule position qui vaille, c'est celle que nous avons en Session.
- M. le Président :* Ce qui sous-entend que, de manière définitive, il n'y a pas de vote en Commission ?
- M. Gauthier :* Nous concernant, oui.
- M. le Président :* Ce que je vous propose, dans ce cas-là, c'est que l'on indique systématiquement dorénavant que vous ne prenez pas part au vote en Commission ; sauf avis contraire, et dans ce cas-là, nous en discutons. Ce qui évite le « sport » que nous sommes en train de faire, sachant qu'il n'y a pas d'existence juridique, et qu'il faut rester le plus possible dans le cadre de la légalité.
- Mme Dardant :* Monsieur le Président, ce n'est pas un vote ; c'est simplement un avis.
- M. le Président :* Oui. Mais justement ; raison de plus. Mais cela répond aussi à des codes. Il y a des codifications.
- Mme Dardant :* Mais les personnes présentes à cette Commission étaient favorables à ces rapports...

M. le Président : Non, elles n'étaient pas favorables...

Mme Dardant : C'est ce que j'avais noté. J'avais noté : « Sous réserve ... ».

M. le Président : Non, Michèle, cela n'existe pas. Il faut être très précis.

C'est une position qui se défend.

Donc, nous avons compris, nous restons sur cette position-là. Le groupe manifestement, clairement, ne souhaite pas participer au vote dans les Commissions ; c'est comme cela qu'on le notera dorénavant.

Au-delà de la position de la Commission, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 : BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES EN 2021 AU TITRE DE LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2019-2022

M. le Président : Nous continuons avec Justine Guyot sur le bilan des actions engagées au titre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Mme Guyot : Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Conseil départemental a signé la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi avec l'État en juin 2019. Cette convention devait s'éteindre en juin 2022. Mais, compte tenu du contexte sanitaire, elle a été prolongée d'un an, avec d'autres obligations et d'autres actions à mettre en perspective.

Chaque année, un rapport d'exécution de cette convention fait l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante et permet d'apprécier l'exécution des actions projetées sur l'année.

Cette convention a trois engagements socle :

- la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- la refondation et revalorisation du travail social au service de toutes les familles,
- l'insertion et le parcours des allocataires RSA.

On est sur un engagement important, puisque le montant des crédits ouverts pour l'avenant 2021 s'élevait quand même à 463 865 € avec un co-financement au moins à parts égales du Conseil départemental. Je

propose de ne pas lister l'ensemble des mesures. Simplement, je voudrais dire qu'une partie de l'enveloppe est laissée à la libre appréciation du Département pour mener différentes actions. L'État contribue à hauteur de 148 000 € pour répondre à certains dispositifs : Le dispositif Elan, pour la prise en charge de jeunes de l'ASE de plus de 16 ans à 21 ans pour 21 000 € ; la priorité à l'emploi, pour 9 250 € ; l'action culturelle comme levier d'insertion des personnes en situation de précarité, pour 10 635 € ; l'action de lever des freins d'accès aux soins des personnes précaires, pour 10 000 € ; l'action « coup de pouce permis de conduire », pour 7 500 € ; l'action « en route vers l'accès aux droits Pagode », pour 8 461 € ; la prévention spécialisée, pour 81 429 €.

Il vous est proposé :

- De valider le rapport d'exécution 2021 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, mise en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention 2022, toute pièce nécessaire à son exécution et ses éventuels avenants dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,
- D'accorder la subvention de 16 922 € à l'association Pagode pour l'action « En route vers l'accès aux droits ».

M. le Président :

Parfait. Merci, Justine. Avez-vous des besoins de précisions, des demandes d'informations complémentaires ?

Quel est l'avis de la Commission, Michèle ?

Mme Dardant :

C'est la même chose que pour les autres rapports : 5 avis favorables pour la majorité, et l'autre groupe n'a pas pris part au vote.

M. le Président :

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8 :

**ATTRIBUTION D'UNE BOURSE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS
EN PHARMACIE – RÈGLEMENT D'INTERVENTION**

M. le Président :

Je vais présenter le rapport sur l'attribution d'une bourse en faveur des étudiants en pharmacie.

Comme vous le savez, nous avons adopté ce dispositif pour accompagner l'installation des médecins dans le département. Nous l'avons

progressivement étendu, notamment aux éducateurs spécialisés il y a quelques mois maintenant.

Il est proposé de le mettre en place maintenant pour les pharmaciens.

J'en profite aussi pour indiquer, à propos de la motion que vous avez déposée sur le souhait de « La Nièvre Ensemble » d'élargir le dispositif aux étudiants infirmiers, que, sur le principe, il n'y a pas de difficulté pour en parler. Il faudra simplement discuter un peu sur le fond, puisque l'on voit bien qu'il y a à la fois des questions d'orientation avec Parcoursup qui sont un peu compliquées, des réorientations de carrière qui sont en général peu financées, et puis, et peut-être surtout, mais cela demande là encore une vérification, la mise en place d'un concours interne au centre hospitalier de Nevers en particulier qui fonctionne de la manière suivante : les personnes travaillant dans des hôpitaux du département qui ont réussi le concours d'entrée pour devenir infirmier ou infirmière sont tributaires d'une seconde fourche caudine, qui est ce concours « fantôme », qui n'a pas d'existence légale, un concours mis en place au sein du CHAN. Il semblerait, mais nous en ferons la vérification, que seuls les étudiants infirmiers ou infirmières travaillant sur le centre hospitalier de l'agglomération seraient retenus, et que seraient donc privés d'accès à ces formations les étudiants infirmiers relevant des autres établissements hospitaliers du département ; ce qui, évidemment, n'est absolument pas acceptable. Nous allons donc essayer de comprendre cette affaire-là. Mais pas de difficulté, bien sûr, pour élargir le dispositif de bourse, Monsieur Gauthier.

Il me faut là l'avis de la Commission Solidarité, avec Michèle Dardant, sauf à ce que vous ayez des besoins de précisions, ou d'une prise de parole. Je n'en vois pas.

Quel est l'avis de la Commission Solidarité, Michèle ?

Mme Dardant : 5 avis favorables.

M. le Président : Parfait.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre sur l'extension du dispositif ?
Il n'y en a pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES – ÉDITION 2021

M. le Président : Nous passons maintenant au rapport d'activité des services. Nous avons ré-échangé avec le Préfet du département pour que l'État puisse, lui aussi, présenter son rapport d'activité ; ce que l'on ne faisait plus dans cette assemblée. Nous évoquerons cela lors de la Session de septembre.

Je proposerai vraiment qu'au niveau des Commissions on le travaille de manière très transparente, pour avoir un réel dialogue avec l'État pour cette présentation.

Pour ce qui concerne celui des services, qui est un élément obligatoire, sur lequel nous avons essayé de faire notre maximum, mais on voit bien que l'on n'est pas encore à notre meilleur potentiel, c'est de reprendre, Commission par Commission, un exemple type sur l'activité des services sur l'année 2021. Je cède la parole à Joëlle Julien qui souhaite la prendre, et qui va faire cela mieux que moi.

Mme Julien :

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues.

Sur ce rapport de 2021 qui fait un zoom sur l'ensemble de l'activité du Conseil départemental, cette année encore, l'activité des directions a été à nouveau impactée par la crise du COVID. Le centre de vaccination départemental a procédé à 19 000 injections.

En matière de grands projets du nouveau mandat, on peut citer le lancement d'« Imagine la Nièvre », et puis le projet du « Collège de Demain ».

Dans les grands projets d'investissement, on a la Cité Muséale, et la construction du nouvel établissement de l'enfance.

Dans les politiques sociales, on retrouve la création du service Offre d'Accueil pour harmoniser et centraliser l'offre d'accueil en matière d'hébergement chez les assistants familiaux, et puis la mise en place de la cellule « Logement d'abord ». La Nièvre est territoire lauréat de l'appel à projets national.

Sur la politique RH, on a la mise en place des lignes directrices de gestion et la révision du règlement du télétravail.

Et puis enfin, dans le numérique et les systèmes d'information, on a eu le recrutement des 21 conseillers numériques pour lutter contre la fracture numérique, le déploiement du nouveau logiciel de la Bibliothèque Départementale de Prêt, le nouveau site internet des archives départementales, et puis un audit du système d'information de la collectivité conduit par l'agence nationale de sécurité et des systèmes d'information dans le cadre du plan de relance.

Voilà ce qui est prévu, dans ce rapport annuel 2021 pour les actions 2022.

M. le Président :

Merci, Joëlle.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur le rapport d'activité ?

Je vais demander l'avis de toutes les Commissions.

Quel est l'avis de la Commission Solidarité ?

Mme Dardant : Il a été pris acte.

M. le Président : Quel est l'avis de la Commission Émancipation ?

M. Séjeau : La Commission a pris acte, sans observations particulières.

M. le Président : Quel est l'avis de la Commission Attractivité ?

Mme Gaudin : La Commission a pris acte.

M. le Président : Pour la Commission des Finances, Michel ? Mais il n'était pas là...

M. Barbier : Je l'ai suppléé pour la présidence de la Commission. Elle a pris acte.

M. le Président : Très bien. Nous avons fait cela dans les formes. Je vous remercie.
Maintenant, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

Il est pris acte du rapport d'activité à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU POUVOIR DE DÉCIDER DE LA CONCLUSION ET DE LA RÉVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS – COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE

M. le Président : Vous m'avez donné une délégation pour pouvoir décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

En votre nom, j'ai loué des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans. Vous en avez la liste dans votre dossier.

Là encore il faut un avis de la Commission, là aussi, Michel, mais je me retourne vers Daniel.

M. Barbier : Nous avons pris acte.

M. le Président : Je suppose aussi qu'il n'y a pas de vote sur ce dossier. Je vous remercie donc d'en prendre acte.

Il en est pris acte à l'unanimité.

RAPPORT N°10 : RAPPORT ANNUEL DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES 2012 A 2019

M. Barbier : Il a été oublié le rapport 10.

M. le Président : Oui. J'y reviens. Excusez-moi.

La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport concernant les comptes et la gestion du Département sur la gestion de 2012 à 2019, avait essentiellement ciblé les questions liées à la protection de l'enfance, à la situation financière, aux ressources humaines, à la commande publique, et déjà la question des déserts médicaux.

10 recommandations avaient été formulées dans ce rapport.

Nous sommes tranquillement en train de terminer d'y répondre, puisque nous bouclerons cela dans la Session de septembre.

La recommandation n° 1 portait sur la question des 1 607 heures, que nous allons voir dans la foulée avec Joëlle Julien. Le travail a été mené à bien.

Recommandation n° 2 : Sur le RIFSEEP, le régime indemnitaire nouveau format, même chose, il a été mis en place au 1^{er} janvier 2020.

Recommandation n° 3 : Elle portait sur la question de la mise en actes et l'adoption formelle des différents documents et règlements programmatiques en matière d'action sociale. Cela a été le cas avec le Règlement départemental d'aide sociale - Politique autonomie, validé en Session du 17 février 2020. Les dispositifs dans le champ de l'exclusion ont été validés le 20 mai 2021. Le plan départemental de l'Insertion et pacte territorial pour l'insertion (PDI/PTI) et le schéma autonomie ont été adoptés lors de la Session du 1^{er} février 2021. Le règlement d'intervention au titre du dispositif « territoire zéro chômeur » a été adopté lors de la Commission Permanente du 23 mai 2022.

Recommandation n° 4 : Elle porte sur la question du schéma départemental de l'enfance. Nous le voterons, je le souhaite, le 26 septembre prochain.

Recommandation n° 5 : Sur la mise en place d'un observatoire départemental de l'enfance, la démarche est lancée depuis le 13 avril 2021.

Recommandation n° 6 : Sur le dispositif « projet pour l'enfant », nous sommes là aussi dans une approche formelle des choses. Une expérimentation sur trois sites d'action médico-sociale a été conduite, une trentaine de projets pour l'enfant ont été contractualisés. Le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance signé le 23 novembre 2021 entre l'État, l'ARS et le Département permet d'apporter un financement complémentaire à ces actions.

Recommandation n° 7 : Sur la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle prévue par l'article L.223-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles afin d'examiner la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, la réunion de mise en place de la commission est prévue fin septembre 2022.

Recommandation n° 8 : Sur le dispositif de suivi des jeunes sortis du dispositif de protection de l'enfance, depuis longtemps nous proposons systématiquement des contrats jeunes majeurs (134 contrats recensés à la fin 2021).

Recommandation n° 9 : Sur la possibilité d'estimer avec une plus grande précision, conformément aux dispositions de l'instruction comptable et budgétaire M52, les charges et les produits faisant l'objet d'un rattachement d'un exercice budgétaire sur un autre, là encore ce sont des éléments qui ont été identifiés. Je rappelle que nous avons encore, malgré tout, au-delà de ce sujet-là, de vraies difficultés avec la Direction Générale des Finances Publiques et sur le règlement d'accompagnement des collectivités. Nous nous en sommes ouverts au Préfet. N'hésitez pas à faire remonter les difficultés que vous pourriez identifier sur vos territoires. Je pense notamment au financement des EHPAD, où les crédits sont très régulièrement chez le Trésor Public et arrivent avec du retard, et où on connaît de la double ou de la triple facturation, ce qui est assez désagréable.

Recommandation n° 10 : Sur la clôture du budget annexe Nièvre Travaux et Matériels, nous l'avons, là encore, réalisé, puisque ledit budget a été clos au 31 décembre 2020.

Quelle a été la position de la Commission Finances et Moyens généraux ?

M. Barbier : Nous avons pris acte.

M. le Président : Quelle a été la position de la Commission Solidarité ?

Mme Dardant : Nous avons pris acte.

M. le Président : Pour ce qui concerne la commission Émancipation ?

M. Séjeau : Nous avons pris acte.

M. le Président : Pour la Commission Attractivité ?

Mme Gaudin : Elle a pris acte.

M. le Président : Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Il en est pris acte à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

M. le Président : Nous retournons vers Joëlle Julien pour la politique des ressources humaines, de manière générale.

Mme Julien : Monsieur le Président, chers collègues, le rapport n°12 est consacré à la politique des ressources humaines. Un rapport dense, s'il en est, puisque nous allons parler des 1 607 heures par an pour ce qui concerne les collectivités, du ticket mobilité, d'une proposition de soutien temporaire à la restauration des agents, de créations de postes et de la mise à jour des tableaux des effectifs.

Concernant la mise en place des 1 607 heures, nous vous avons mis sur table un tableau qui est très explicite, de 3 pages, qui reprend l'ensemble des modifications qui auront lieu pour l'ensemble des agents de la collectivité à partir du 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble des agents, excepté les agents des collèges, pour lesquels la nouvelle procédure va débiter au 1^{er} septembre 2022.

Suite à un certain nombre d'évolutions au niveau de la fonction publique, on arrive à des particularités parce que certains secteurs de la fonction publique comme les agents des routes ou ceux des collèges ont été, à un moment donné, raccrochés au Conseil départemental, et que néanmoins ils avaient un statut qui n'a jamais évolué ; mais aujourd'hui nous sommes bien sur une base où l'ensemble des personnels devront observer la règle des 1 607 heures par an. L'idée était de bien standardiser les choses au niveau de l'ensemble des services, mais aussi dans un même service ; je pense aux collèges, où un travail a été réalisé par les services pour voir ce qui se passait dans les 28 collèges du département. Je dis bien 28, car dans les autres collèges il n'y a pas de personnels du Conseil départemental. Nous avons donc fait l'inventaire de l'existant sur ces 28

collèges. Nous nous sommes alors rendu compte d'une grande disparité en termes de pratiques sur l'ensemble de ces collèges. À partir de cela, un travail a été mené, avec les principaux et les gestionnaires, de manière approfondie, pour mettre en phase les pratiques pour ce qui concerne le temps de travail des agents des collèges. Nous avons aussi eu des écarts au niveau des centres d'entretien routier. Là, c'était beaucoup plus simple à travailler. Et puis pour le reste, les choses fonctionnaient à peu près correctement.

Ces éléments ont été communiqués aux organisations syndicales le 14 avril 2022, et elles ont donné lieu à un avis favorable. On est bien sur le cadre de la mise en œuvre des 1 607 heures. C'est-à-dire qu'à partir de maintenant jusqu'à la fin de l'année, il y aura des négociations sur des cas très ponctuels et très spécifiques comme le pointage, la récupération de RTT... Ces éléments spécifiques seront travaillés à partir de juin jusqu'en décembre, pour permettre au 1^{er} janvier 2023 une situation très correcte pour l'ensemble des services.

Je ne vais pas forcément détailler ces éléments, mais j'ai demandé à ce que l'on mette sur table le tableau en question. On peut faire l'exercice sur la page numéro 1, où l'on a donc tous les services centraux et les services médico-sociaux. Vous avez aujourd'hui et demain. La durée légale du travail est de 1 607 heures. Le nombre de jours par an est de 365 jours. Il faut défalquer 52 week-ends de 2 jours, ce qui fait 104 jours. On avait jusqu'ici 32 jours de congés annuels. Dorénavant, la loi prévoit 25 jours de congés annuels. On inscrit donc 25 jours de congés annuels pour demain. Il y avait la journée du Président, qui n'existe plus dans aucun service du Département ; il y avait 1 et on se retrouve désormais à 0, ce qui fait un total aujourd'hui de 220 jours travaillés, et demain on passera à 228 jours. Actuellement, sur le nombre d'heures de travail par jour, on était à 7 h 48 min. Ce que nous proposons, c'est de passer à 8 heures par jour pour les services généraux, c'est-à-dire une augmentation de 12 minutes par jour, ce qui fait par semaine 40 heures au lieu de 39 heures, soit un total de 1 824 heures sur une année, au lieu aujourd'hui de 1 716 heures ; ce qui dégage un écart de 217 heures, et donne donc un nombre de RTT de 27 pour l'ensemble des agents soumis au principe général. On arrive ainsi bien aux 1 607 heures à la fin de l'année réelle de travail.

L'exercice est le même pour ce qui concerne les agents des routes, avec « aujourd'hui » et « demain » ; on est sur une base de 40 heures, on enlève le jour du Président, on reste sur la base de 25 jours de congés annuels et de 8 jours fériés, qui est le forfait légal, et puis on calcule comme cela pour l'ensemble des services.

Pour NTM, on avait plusieurs particularités, avec un secteur « administratifs, magasin et atelier », et 4 autres secteurs qui avaient un autre système d'horaires de travail. Pour ce qui concerne demain, nous avons tout mis ensemble, et, sur les heures de travail par jour, sur les administratifs, on est à 8 heures, et puis sur l'exploitation, on a deux périodes : celle d'été, allant d'avril à septembre, où ils feront 8 heures 30

par jour, et celle d'hiver, ils feront 7 heures 30 par jour ; c'est ce que l'on appelle l'annualisation du temps de travail. On dégage ainsi 27 jours de RTT, et cela fait 1 607 heures. Nous avons fait cette opération en cohérence avec l'ensemble des services, et avec l'aval des organisations syndicales.

Sur les collèges, qui étaient une particularité assez intéressante, le temps de travail était de 1 593 heures en considérant les 2 jours de fractionnement. On part sur le principe que ces deux jours sont octroyés, bien qu'il y ait une règle pour que soient octroyés ces 2 jours. On n'est donc plus sur 1 607 heures, mais sur 1 593 heures. Le tableau décline donc ce qui s'est passé aujourd'hui et les évolutions pour demain, sachant qu'il y a une priorité sur la présence des agents du Département quand l'établissement est ouvert et quand les élèves sont présents. Ainsi, le nombre d'heures en présence des élèves est l'élément qui va définir le nombre d'heures faits par semaine, sachant qu'ils ont un maximum de 44 heures – mais ce ne sont pas tous les collèges qui vont faire 44 heures maximum –. À partir de là, on va avoir des compléments en horaires nécessaires pour ce que l'on appelle les jours de permanence, c'est-à-dire les jours où il n'y a pas d'élèves, mais où néanmoins il y a un besoin d'entretien, voire un entretien soutenu ; le manque de temps qui ne va pas être fait sur la présence élèves va être fait éventuellement sur les jours de permanence. Et puis il y a le repérage obligatoire des jours de congés annuels, qui est au nombre de 25, et du total des RTT issues de l'amplitude de la journée de travail pratiquée au sein de chaque collège. Et pour cela, nous allons, dès le mois de septembre prochain, afin d'accompagner cet effort d'harmonisation des pratiques en matière de temps de travail, mettre à disposition des établissements un outil unique de gestion informatisé des plannings permettant également un accès direct aux situations individuelles des services concernés au niveau de la collectivité.

Sur les structures ayant quelques particularités, il faut également citer la MADEP, avec plusieurs types de personnels : les personnels de jour en repos fixe, les personnels en repos variable et les personnels en service d'internat et en repos variable, et puis les personnels de nuit en repos variable. On voit là que l'on s'efforce vraiment de rester sur une cohérence au niveau de l'ensemble des services : c'est-à-dire un temps de travail, les RTT, et puis les 1 607 heures.

Des attentes sont exprimées au niveau des personnels (accès à l'horodateur pour certains personnels qui n'en disposent pas aujourd'hui, modalités de récupération ou de paiement des heures supplémentaires, modification de plages horaires...). Ces points seront abordés au cours du 2^{ème} semestre 2022.

Ces changements prennent effet à partir du 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble des agents, et au 1^{er} septembre 2022 pour les agents des collèges.

M. le Président :

Merci beaucoup, Joëlle, pour ce travail très dense, que j'ai suivi au titre des Comités techniques. Merci aussi à Régis Mégrot, qui a vraiment fait un travail considérable sur un dossier qui était difficile. Nous sommes évidemment dans le bon calendrier, puisque les Départements avaient une année de plus que les communes, cela étant indexé sur les dates des élections, pour faire ce travail extrêmement important en termes de richesses humaines.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à Lionel Lécher, puis à David Verron et à Jean-Luc Gauthier.

M. Lécher :

Simplement, chers collègues, je trouve assez malvenu que l'État s'immisce dans le fonctionnement des collectivités territoriales. Pour les communes, cela devait passer au 1^{er} janvier 2022 ; c'est un gros travail qui en résulte.

Vous n'êtes pas sans savoir que de nombreuses collectivités ont saisi le Conseil d'État. Celui-ci a transféré la question au Conseil constitutionnel, qui doit se prononcer avant septembre 2022, ce qui veut dire que tout le travail qui a été réalisé – et c'est un travail important qui a été fait pour certains, en collaboration avec les organisations syndicales représentatives et avec les personnels – risque à terme, si le Conseil constitutionnel déclare cette directive inconstitutionnelle, de n'avoir servi à rien. Quand je dis « servi à rien », pas forcément, puisque l'on avait des fonctionnements qui, pour certains, étaient disparates ; il fallait parfois faire de l'archéologie pour savoir pourquoi on avait ces journées-là, par rapport à d'autres qui ne les avaient pas.

Mais, sincèrement, je trouve malvenu de la part de l'État de s'être immiscé dans les affaires des collectivités pour leur imposer, pour certaines, de revenir sur des acquis sociaux que les fonctionnaires avaient obtenus, surtout que l'on sait que la fonction publique, ce n'est pas la mieux rémunérée, et que ce n'est pas l'endroit où les personnels sont les mieux récompensés pour le travail qu'ils font.

M. le Président :

Merci pour cette intervention, Lionel. Je la partage.

La parole est à David Verron.

M. Verron :

Monsieur le Président, mes chers collègues, juste une petite question technique. Vu que, dans la réforme du temps de travail, il y a une augmentation des RTT, est-ce que les agents des différents services pourront poser leurs RTT comme bon leur semble ?

M. le Président :

La parole est à Joëlle Julien.

Mme Julien :

Comme je le disais tout à l'heure, il reste encore des points de détail à voir, car, pour ce qui concerne ce rapport, nous sommes là uniquement dans la définition du cadre. Nous verrons les points de détail à partir de juin, jusqu'à la fin de l'année. Nous allons rencontrer les organisations syndicales. Nous savons qu'il y a déjà des revendications au niveau de certains secteurs, qui demandent, par exemple, pour ce qui concerne les RTT, à savoir s'ils auront la possibilité de les prendre en totalité ou partiellement. Mais, oui, nous allons travailler, et avoir des échanges avec les organisations syndicales.

M. le Président :

Bien. Merci. La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, plusieurs remarques sur ce rapport très large.

Les 1 607 heures, chers collègues, voilà longtemps que les acquis sociaux n'existent plus vraiment. Cela avait été sanctuarisé par une formule de François Mitterrand, mais la loi, même si elle est dure, c'est la loi. Et les choses peuvent évoluer. Nous nous y sommes soumis, dans nos communes. Pour faire un rapprochement avec mon propos liminaire de ce matin, c'est justement les dysfonctionnements de notre pays, entre le pouvoir parlementaire et le pouvoir présidentiel : cela venait tout d'en haut, et l'Assemblée nationale a été obligée de suivre. Là, je pense que cela va changer. Si demain, une telle loi arrivait, il y aurait un débat parmi le Parlement, et les choses ne se passeraient peut-être pas d'une façon aussi « jupitérienne », si je puis dire. Toujours est-il que c'est comme cela, et qu'il faut s'y plier.

Le travail qui a été fait est un travail extrêmement important, car, effectivement, plus la collectivité est grande, plus c'est compliqué, parce que plus les disparités sont nombreuses ; c'est normal.

Sur ce rapport, nous souhaiterions un vote par divisions ; séparer tout ce qui est « passage aux 1 607 heures » des dossiers concernant l'accompagnement sur la lutte contre l'inflation. Autrement dit, sur l'inflation, l'aide aux agents nous y sommes favorables ; sur les 1 607 heures, souvenez-vous de ce que nous avons eu comme position au moment du vote du budget. Le passage aux 1 607 heures représentait le fait de dégager en théorie 35 emplois ; or, malheureusement, nous ne voyons rien dans cette ligne. Cela fait partie des choses qui nous séparent. Nous irons donc vers l'abstention sur cette partie-là.

M. le Président :

Très bien ; enregistré. Donc nous scindons le rapport en deux. Pour ce qui concerne les 1 607 heures, abstention du groupe « La Nièvre Ensemble ». Et pour le reste, le rapport 10, il n'y a pas au contraire no d'abstention ni de vote contre, si je comprends bien ?

C'est bien ça ? Parfait.

Mme Julien :

Je vais poursuivre l'exposé du rapport sur les autres points de la politique RH.

En ce qui concerne l'adhésion au dispositif « Ticket Mobilité » de la Région Bourgogne Franche-Comté, instauré par la Région en 2019 et en vigueur jusqu'en 2024, ce dispositif vise à apporter une réponse transitoire à certains besoins de déplacements en zone blanche de mobilité, et un soutien au pouvoir d'achat des agents et apprentis obligés d'utiliser la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail dans des zones géographiques non couvertes par les transports collectifs.

L'attribution de ce ticket mobilité nécessite un certain nombre d'obligations pour que la personne y soit éligible. La valeur du ticket est de 40 € par mois, avec une prise en charge par la Région à hauteur de 50 %, la Région remboursant la collectivité sur présentation des divers justificatifs prévus. Il vous est proposé d'adhérer au dispositif à compter du 1^{er} septembre 2022, en fixant les règles suivantes :

- Adhésion pour un montant de 40 € (20 € pour les apprentis),
- Adhésion jusque fin 2024 (date de fin du dispositif établie à ce jour par la Région),
- Proratisation du montant en cas de temps partiel,
- Calcul des 30 kilomètres sur la base du trajet le plus court.

Le ticket mobilité pourrait être mis en œuvre à la rentrée de septembre 2022. Il pourrait concerner jusqu'à 120 agents, soit un coût annuel de 52 800 €, compensé par une recette de 26 400 € de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté. À noter que ce dispositif ne s'applique pas aux agents qui sont hors de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le troisième point du rapport concerne l'information sur la mise en œuvre du vote électronique.

Lors de la Session du 31 janvier 2022, le vote électronique a été retenu comme moyen de vote exclusif pour les prochaines élections professionnelles qui se tiendront en décembre prochain. Pour votre information, le système de vote électronique retenu est celui de la société Néovote. Une expertise sera réalisée par les cabinets d'expertise indépendants EHM et Itekia. Le rapport des experts sera transmis aux organisations syndicales ayant déposé une candidature au scrutin. C'est une information.

Le quatrième point porte sur le Comité Social Territorial et sa formation Spécialisée.

Le 8 décembre 2022, se tiendront donc les élections professionnelles qui permettront aux agents de choisir pour 4 ans leurs représentants siégeant au sein des diverses instances consultatives. À cette occasion, sera instauré le Comité Social Territorial (CST) qui se substituera au Comité

technique et au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera instituée au sein du CST.

En application du décret n°2051-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales, notre assemblée doit se prononcer sur la composition du Comité Social Territorial.

Les options possibles sont présentées dans le document. Je vais aller directement à l'avis. Après avis du Comité technique réuni le 14 avril dernier, il vous est proposé de maintenir au sein du Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée :

- Le nombre de représentants titulaires du personnel et de leurs suppléants à 8,
- Le recueil de l'avis des représentants de la collectivité,
- Le nombre de représentants titulaires de la collectivité et de leurs suppléants à 8, et de fixer à 16 le nombre de représentants du personnel suppléants au sein de la formation spécialisée (soit 2 suppléants par titulaire).

Le cinquième point porte sur les créations de postes. Pour répondre à l'intervention de M. Verron, nous avons actuellement 15 agents qui sont sapeurs-pompiers volontaires, au niveau de la Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités ; mais il s'avère que les organisations des services, ou encore la prise de congés, ou encore les astreintes sont de plus en plus compliquées à gérer.

Par ailleurs, le Service Départemental d'Incendie et de Secours rencontre des problèmes de mobilisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires pour les interventions en journée du fait de la difficulté pour ceux qui travaillent de se libérer, et ce, de façon plus prégnante dans l'est, le nord (hors Cosne) et le centre (autour de Saint-Saulge) du département. Et on sait aujourd'hui combien, avec la tension que l'on connaît au niveau du département, le domaine des urgences et celui de la santé sont les premiers soucis de tous les Nivernais.

Aussi, pour lever ces difficultés tant pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours que pour le fonctionnement des centres d'entretien routier, il vous est proposé de créer 4 postes d'adjoint technique permettant le recrutement d'agents d'exploitation « volants » qui seraient affectés sur les secteurs géographiques où sont recensés le plus grand nombre d'agents sapeurs-pompiers volontaires (soit à ce jour Saint-Saulge, Lormes, Corbigny, Châtillon en Bazois, Moulins-Engilbert)

L'embauche de quatre agents supplémentaires réduirait par ailleurs d'autant le nombre de saisonniers recrutés en renfort pendant la période de Viabilité Hivernale. Le coût de ces créations est estimé à 100 000 € en année pleine. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours valorise ces modalités de mobilisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires qui seront innovantes à l'échelle nationale. Elles feront l'objet d'une

convention de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours et le Département de la Nièvre.

Pour ce qui concerne le point sur le centre de santé, dans le prolongement de la délibération du 23 mai, il est nécessaire de préciser la nature des postes créés pour assurer le bon fonctionnement du centre de santé, soit :

- 5 postes de médecins relevant de la catégorie A,
- 1 poste de dentiste relevant de la catégorie A,
- 2 postes d'assistant médical relevant de la catégorie B.

Les fonctions correspondant à ces 8 postes ne relèvent d'aucun cadre d'emploi de fonctionnaires et donneront lieu à des recrutements contractuels.

- 1 poste d'infirmier territorial en soins généraux, avec évolution prévue vers un poste d'infirmier en pratique avancée,
- 1 poste de rédacteur territorial pour assurer des fonctions de gestionnaire administratif et financier,
- 1 poste d'attaché territorial ou cadre de santé dont les fonctions de directeur de projet pourront évoluer vers celles de directeur du centre de santé à son ouverture,
- 1 poste d'ingénieur territorial (IB 444-821) pour assurer les fonctions de chef de projet informatique en charge du suivi du déploiement du projet et de la coordination avec les différents prestataires qui interviendront.

Tous ces postes pourront être pourvus par la voie contractuelle.

En septembre 2021, notre assemblée a validé la création de deux postes d'assistants socio-éducatifs pour assurer des remplacements temporaires sur des postes d'éducateurs spécialisés, évitant ainsi le recours à des contrats courts, non pérennes et donc peu attractifs. Dans une même logique, il vous est proposé aujourd'hui de créer un second poste d'assistant socio-éducatif pour assurer des remplacements temporaires sur des postes d'assistant de service social. La collectivité dispose déjà d'un poste de cette nature, mais d'une part, il engendre des déplacements parfois très conséquents pour l'agent concerné selon son affectation géographique, ce qui nuit à l'attractivité du poste ; et, par ailleurs, il s'avère insuffisant pour couvrir les besoins de tout le territoire départemental. Le coût annuel moyen global de ce recrutement s'élèverait à 45 000 €, qui ne nécessite pas d'inscription budgétaire complémentaire, puisqu'il viendrait se substituer à celui de contrats courts.

Le sixième point du rapport concerne le dispositif de restauration provisoire proposé aux agents dans le cadre de la fermeture du restaurant interadministratif. Comme nous l'avons dit, le restaurant va avoir des travaux du mois de juillet à fin octobre, à hauteur de 3,2 M€, dont 2,4 M€ en rapport avec le plan de relance. Compte tenu de cela, nous avons la nécessité de proposer une alternative à l'ensemble des agents qui

fréquentent le restaurant. Nous donnons une aide de 3 € par repas pour un coût moyen de 6,50 € par repas. Pour demain, les propositions sont les suivantes :

- restauration à emporter auprès d'un restaurateur privé dans le cadre d'une convention spécifique (restaurant Ô Puits avec une formule de repas à 9,50 €, voire 12,50 €, si souhait de l'agent. Le projet de convention figure sur vos tables.
- restauration sur place dans l'Espace Bernadette dans le cadre d'un partenariat via le RIA *via* un coût du repas à 9,50 €.

Il y a donc deux possibilités de restauration, un prix supérieur de 3 € par rapport à ce qui est pratiqué aujourd'hui.

Il vous est proposé, au lieu d'avoir une participation à hauteur de 3 € pendant ces 4 mois, d'avoir une participation à hauteur de 6 €.

La particularité est que tous les indices qui étaient inférieurs à l'indice 480 avaient droit à ces 3 €. Tous les indices qui étaient supérieurs à l'indice 480 n'avaient pas droit à cela. Nous vous proposons donc que la participation soit de 6 € pour les indices inférieurs à 480, mais qu'elle soit de 3 € pour les indices supérieurs à 480. Le coût total estimé de ce dispositif est de 8 000 € environ sur les 4 mois, sachant qu'il y a entre 50 et 80 agents qui fréquentent la restauration par jour.

Au vu du projet de convention, que vous avez sur table, avec le restaurant « O Puits », il faut modifier la délibération, car on vous demande l'approbation des termes du projet au travers de ladite convention.

Le septième point du rapport concerne la modification du tableau des effectifs. Vous trouverez en annexe 3 au présent rapport la liste des créations/suppressions de postes proposées.

M. le Président :

Merci, Joëlle.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Suet :

C'est un détail, mais, par rapport à cette convention posée sur table, il n'y a pas d'article 7 ; on passe du 6 au 8. Est-ce une erreur de numérotation ? Ou bien manque-t-il un paragraphe ?

M. le Président :

Nous allons remonter les contenus des articles pour passer le 8 à 7.

Je passe la parole à David Verron.

M. Verron :

Nous savons aussi dire des choses gentilles : nous ne pouvons que féliciter le Département de la création des 4 postes d'adjoints techniques

au sein de la DPRM. On sait qu'il est particulièrement difficile, pour le SDIS, d'armer des engins et des ambulances en journée, si bien qu'il est nécessaire d'avoir ces conventions pour permettre aux agents d'intervenir et de décaler. Merci au Département d'avoir créé ces 4 postes d'adjoints techniques.

M. le Président :

Parfait. Très bien.

Y a-t-il d'autres observations ?

Je vais demander l'avis de la Commission. Michel Suet, suppléé par Daniel Barbier.

M. Barbier :

Il y avait 5 avis favorables.

M. le Président :

Parfait. Merci.

Je mets donc aux voix le premier rapport, où nous avons noté tout à l'heure qu'il y avait une abstention du groupe « La Nièvre Ensemble ».

Le point 1 (1 607 heures) est adopté. 14 abstentions.

M. le Président :

Je mets aux voix les points suivants du rapport (mesures pouvoir d'achat, soutien aux sapeurs-pompiers, etc.). Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Les points 2 à 7 du rapport sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT N°13 : OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A NIÈVRE HABITAT – RÉHABILITATION DE 4 IMMEUBLES AUX MONTOTS A NEVERS

M. le Président :

Nous terminons, avant de regarder les motions et la question, par une garantie d'emprunt, qui nous est présentée par Daniel Barbier.

M. Barbier :

Le Conseil d'administration de Nièvre Habitat a autorisé, le 6 décembre 2016, la réhabilitation de 4 immeubles (96 logements) situés impasse et rue Jules Verne, dans le quartier des Montôts à Nevers.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 3 360 000 €, dont le financement sera partiellement assuré par un prêt constitué de 2 lignes d'un montant total de 2 540 000 € qui serait souscrit auprès de la CDC-Banque des Territoires.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- 1^{ère} ligne de prêt :

Montant : 576 000 €.

Durée : 20 ans.

Taux : fixe 0,89 %.

Périodicité des échéances : annuelle.

- 2^{ème} ligne de prêt :

Montant : 1 964 000 €

Durée : 20 ans

Taux : livret A + 0,53 %.

C'est l'application pure et simple de notre règlement.

Il vous est donc proposé :

- De garantir à hauteur de 50 %, soit 1 270 000 €, le contrat de prêt d'un montant de 2 540 000 € d'une durée de 20 ans accordé à Nièvre Habitat par la CDC-Banque des Territoires, constitué d'une 1^{ère} ligne de prêt de 576 000 € à taux fixe 0,89 % et d'une 2^{ème} ligne de prêt d'un montant de 1 964 000 € à taux variable livret A + 0,53 %.

Afin de caractériser la position de la Commission, il me revient en mémoire une citation de Larocheffoucauld, qui disait que la plupart des hommes ont, comme les plantes, des propriétés que le hasard fait découvrir ; c'est un peu la même chose avec les membres du groupe « La Nièvre Ensemble » dans la Commission. Nous allons donc découvrir tout de suite la position du groupe « La Nièvre Ensemble ».

M. le Président :

Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces garanties d'emprunt ?

La parole est à Jean-Paul Fallet.

M. Fallet :

Monsieur le Président, en tant que Président de Nièvre Habitat, je ne participerai pas au vote.

M. le Président :

Merci de ta vigilance.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité. Jean-Paul Fallet ne participant pas part au vote.

EXAMEN DES MOTIONS

M. le Président : Nous allons regarder les 3 motions, car nous allons considérer que la quatrième était intégrée au rapport sur l'accompagnement « bourses pharmaciens ».

Sur les trois motions qui restent, nous pourrions avoir, compte tenu de l'heure, une présentation synthétique, et non pas une lecture *in extenso* du document.

Motions présentées par le groupe « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire »

Motion sur les services bancaires

M. le Président : Je propose que Blandine Delaporte nous présente la motion sur les services bancaires proposée par le groupe « Vivre la Nièvre ».

Mme Delaporte : Un premier texte sur les services bancaires, qui disparaissent de nos territoires. Des décisions de fermeture sont prises de manière unilatérale, c'est-à-dire sans concertation avec les communes. Et puis il y a la diminution des horaires aussi, et on voit cela notamment avec les bureaux de poste. Sur des agences bancaires de La Poste, on a, là aussi, des réductions d'amplitude horaire d'ouverture sur la semaine de 3 à 4 heures sur 14 bureaux : Cercy-la-Tour, Château-Chinon, Châtillon, Corbigny, Entrains, La Charité, La Machine, Moulins-Engilbert, Lormes, Neuvy, Varzy, Challuy, Saint-Benin, et sur un bureau à Nevers. Cela ne devient plus tolérable, en fait, pour nos concitoyens, parce que, déjà, il y a une différence de traitement. C'est-à-dire qu'en fait, en moyenne, les bureaux de la Nièvre sont ouverts 25 heures, alors qu'en moyenne, sur le territoire national, on est plutôt à 30 heures d'ouverture des agences bancaires. Il y a donc là une inégalité de traitement qui est flagrante.

Ce que nous demandons, c'est d'une part, aux banques, d'arrêter les fermetures d'agences sur notre territoire, et qu'au moins tout déménagement de services bancaires se fasse au minimum en concertation avec les élus et les usagers ; et puis, par rapport au groupe La Poste, que l'on revienne sur l'ensemble des réductions d'horaires d'ouverture des bureaux, et que l'on s'engage, comme le Président du groupe s'était engagé à le faire, dans un travail concerté, avec le Département, au service des Nivernais et des Nivernaises. C'est la première motion.

M. le Président : Y a-t-il des expressions complémentaires sur le sujet ?

La parole est à Thierry Guyot.

M. Guyot : Bien évidemment, je suis un peu révolté sur ce que les services de La Poste font subir aux habitants, et j'aimerais que, dans la liste, soit rajoutée la commune de Prémery, parce que nous sommes logés à la même enseigne que les autres, s'il vous plaît.

M. le Président : Nous intégrerons cela.
La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Je suppose que nous aurons une suspension de séance pour décider, groupe par groupe. Mais je pense que c'est plus un problème de dysfonctionnement de La Poste que d'un problème bancaire. Vous avez une banque qui s'appelle le Crédit Agricole qui est présente sur le territoire, qui maintient ses agences, et qui, elle, fait l'effort. Je ne suis pas en train de dire que c'est une banque formidable ; c'est une banque aussi comme une autre, avec des objectifs de résultats. C'est plutôt le problème de La Poste.

Vous évoquiez la réduction des horaires d'ouverture. Quand, à Saint-Benin, ils étaient venus me voir pour me demander ce que je pensais de l'aménagement, je leur avais dit de ne surtout pas fermer le samedi matin, car, pour les personnes qui travaillent, c'est le moment où elles peuvent venir dans l'agence ; mais ils ont fermé le samedi matin. On a surtout l'impression de ne jamais être écouté. Là, ils prévoient de vendre les locaux. On va tout doucement vers une agence postale à Saint-Benind'Azy, très clairement, parce qu'il y a un moment où nous n'aurons pas le choix ; et nous ferons mieux le travail, à nos frais, et c'est cela qui est choquant.

Ce qui me gêne donc, c'est que l'on mette toutes les banques dans le même sac.

Mme Delaporte : On avait aussi la même situation pour LCL à Imphy et à La Charité. À Imphy, ils nous ont fait remarquer que c'était pour améliorer le service qu'ils envoyaient tout à Nevers. Pour La Charité, de manière identique, ils ont tout envoyé à Cosne. On a eu aussi, pour Neuvy-sur-Loire, la Caisse d'Épargne qui a fermé son agence ; c'est Neuvy qui a financé le distributeur de billets sur ses propres deniers, alors que ce n'est pas son boulot et que cela ne devrait pas lui incomber. Par conséquent, c'est presque 15 000 € à l'année de location du DAB. Il faut ajouter à cela La Poste, laquelle fait aussi agence bancaire. Cela nous semblait cohérent de le mettre ensemble, mais ce n'est pas forcément bloqué.

M. le Président : Si je puis me permettre, je pense aussi qu'il faut souligner la vraie stratégie territoriale de Groupama, que je rajouterais, et du Crédit

Agricole, qui, effectivement, répondent présents, ce qui prouve qu'il y a un modèle économique rural qui existe. Mais, en revanche, comme le signalait Blandine, les autres enseignes ont une stratégie de départ, que ce soit la Caisse d'Épargne, la Banque Populaire, toutes les autres structures, et elles sont vraiment en train de quitter le territoire, et ce n'est absolument pas acceptable, y compris pour la raison précédemment invoquée que le modèle économique existe.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Je n'irais pas beaucoup plus loin. Je voudrais simplement indiquer qu'en 2014 ou 2015, la Caisse d'Épargne de Saint-Benin a fermé, et c'était Jocelyne Guérin qui était venue me voir, à l'époque. Il y a deux modèles qui s'opposent : il y a les entreprises qui ont un encrage rural et qui jouent ce jeu-là, parce qu'elles le veulent bien ... On peut parler du service public, mais ce sont des banques privées.

Mme Delaporte : C'est un service au public.

M. Gauthier : Oui, mais justement, à partir du moment où malheureusement la démographie est ce qu'elle est dans notre département...
Je ne suis pas en train de cautionner ce qu'elles font, mais je comprends pourquoi elles le font.

M. le Président : La proposition est de modifier et d'intégrer dans la motion le travail sérieux mené par Groupama et le Crédit Agricole sur le département.
Sous cette réserve-là, en fonction d'une éventuelle suspension de séance, peut-on considérer que vous vous associez à la motion ?

M. Gauthier : Nous allons en parler entre collègues, mais, en ce qui me concerne, cela me paraît plutôt bien.

M. le Président : La parole est à Daniel Barbier.

M. Barbier : Pour ce qui concerne notre association d'élus, vous savez le bras de fer que nous avons entrepris avec La Poste, qui s'est traduit par des réunions quelquefois très houleuses, et nombreuses. Mais on devait aboutir à la signature d'une convention, que nous n'avons jamais signée, parce qu'on voit bien que les décisions se prennent au niveau national et non pas au niveau local. On voit aussi qu'il y a une absence de réponse de la part de l'entreprise lorsqu'on lui pose la question de la nature de son projet

d'entreprise ; et c'est quand même le vide abyssal. Si bien qu'aujourd'hui nous restons sur notre faim. Jean-Luc Gauthier a évoqué les problèmes qu'il a eus à Saint-Benin-d'Azy ; je pense aussi à notre collègue de Moulins-Engilbert. À Prémery, où ça a été un véritable rouleau compresseur, il a été envisagé 12 heures de fermeture dans un premier temps. Il faut s'attendre encore à des jours difficiles avec La Poste.

M. le Président :

Sur le sujet de La Poste, nous sommes toujours en discussion avec le cabinet du Président Wahl, et avec les deux objectifs qui n'ont pas varié, pour ce qui nous concerne ; un nouveau tour de piste avec l'ensemble des 14 communes concernées pour, d'une part, vérifier qu'il y a un accord local, ce qui n'est évidemment pas le cas dans la moitié des communes concernées ; et, par ailleurs, imposer un cahier des charges, puisque le principe d'une étude sur les flux dans les bureaux a été validé par La Poste, avec une étude qui soit partagée, et que l'on ne soit pas sur la mode des études flash qui ne veulent pas dire grand-chose, sur le système hospitalier comme sur le réseau postal, et que l'on soit sur quelque chose d'un peu sérieux, inscrit dans la durée. À ce jour, il n'y a pas de fin de non-recevoir, mais il n'y a pas non plus d'élément d'accélérateur d'instruction dudit cahier des charges.

Motion sur la santé dans la Nièvre

M. le Président :

Nous passons à la seconde motion présentée par le groupe « Vivre la Nièvre ».

Je passe la parole à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Il s'agit d'une motion sur la santé, en prévision aussi de l'été, qui va certainement être compliqué.

On peut considérer que plus de 30 000 Nivernais n'ont pas de médecin référent. Les services de médecine de La Charité, de Château-Chinon ont fermé par manque de personnels ; le centre de périnatalité de Cosne, les urgences de Clamecy et de Decize ont limité leur accès. Enfin, bref, chaque jour, on a des exemples nouveaux. Ça ne devient pas banal ; c'est vraiment récurrent, et les Nivernais sont en danger.

Le Conseil départemental, face à l'urgence, depuis des années, a pris ses responsabilités et s'est engagé dans une série de mesures : la mutuelle territoriale, les bourses pour les étudiants en médecine ou pour d'autres professionnels de santé, la mise en place d'un grand plan de santé, la création d'un premier centre de santé départemental, pour pallier le manque de professionnels. Et puis ces multiples interpellations que les Présidents successifs ont pu faire auprès de l'ARS et de l'État sont restées lettre morte ; aucun dispositif n'a valorisé la médecine en milieu rural, aucune mesure n'est venue soutenir la démographie médicale.

Donc les conseillers départementaux « Vivre la Nièvre Ecologique et Solidaire » rappellent d'abord que le droit à la protection de la santé est inscrit dans la Constitution, et refusent la rupture de l'égalité des chances entre les citoyens selon leur lieu de résidence, et appellent l'État à assumer ses compétences et à maintenir les services de santé sur les territoires, à abandonner la logique qui tend à gérer l'hôpital comme une entreprise privée ; et puis à mener des actions fortes pour promouvoir la médecine en milieu rural, et mettre en place des mesures d'incitation pour améliorer la démographie médicale et paramédicale, d'ailleurs dans les territoires ruraux.

M. le Président :

Merci, Blandine. Y a-t-il des demandes de prises de parole complémentaires ?

La parole est à Lionel Lécher.

M. Lécher :

Je pense que l'on pourrait rajouter, sur cette motion, le retour du Centre 15 dans la Nièvre. Pour l'avoir vécu, quand les pompiers attendent deux heures sur le parking de l'hôpital pour entrer aux urgences avec un malade, ils ne peuvent pas être sur le terrain. Le Centre 15 a été évacué sur Dijon, confié à des personnes qui ne connaissent pas forcément le territoire comme la plateforme pouvait le connaître, et alors que nous avions un médecin régulateur qui pouvait éventuellement descendre donner de l'aide aux urgences. Or, nous avons perdu tout cela. Je pense donc que c'est aussi une perte pour le territoire d'avoir perdu le Centre 15 sur l'hôpital de Nevers.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole, en complément ?

Si Lionel en est d'accord, sur la question du Centre 15, pour compléter sa proposition, il serait question d'expérimenter une salle commune Centre 15 et 18, ce qui se fait dans certains départements, ce qui permettrait probablement de gommer les difficultés que l'on avait pu rencontrer, parce qu'il ne faut pas se voiler la face, il y avait des difficultés aussi quand le Centre 15 était implanté à Nevers. Mais on voit bien que le seul modèle qui n'a pas été testé, c'est celui d'une salle commune pompiers/urgences.

Nous rajouterons donc cette mention-là à la motion.

Il y aura une suspension de séance avant que nous délibérions.

Motions déposées par le groupe « La Nièvre Ensemble »

Motion élargissement des bourses médicales aux études infirmières

M. le Président :

Nous passons aux mentions présentées par le groupe « La Nièvre Ensemble ».

J'avais indiqué, au cours de l'examen des rapports, et nous avons voté le rapport correspondant, que nous mettrions en œuvre l'accompagnement boursier pour les infirmiers aussi, sous réserve de vérifier la question de Parcoursup, la question de la formation professionnelle ou de la formation initiale, pour nous mettre d'accord sur les termes exacts du prochain règlement d'intervention.

M. Gauthier :

D'accord.

Sur cette motion, peut-être que Véronique Khouri peut apporter des éléments de réponse sur le concours CHAN.

Mme Khouri :

Le concours CHAN s'inscrit dans une démarche de promotion professionnelle. Le CHAN propose à des aides-soignants de faire l'école d'infirmières en payant leurs études et en gardant leur ancienneté et leur salaire en cours. Mais, comme il peut y avoir beaucoup de demandes, il y a un choix interne à faire parmi les demandeurs de ce dispositif ; ce concours permet de faire le tri parmi les demandes internes, parce qu'il y a un nombre limité qui est réservé au CHAN. Par exemple, s'il y a 10 places, mais 15 demandes, il faut alors choisir, si bien qu'il y a un concours interne pour choisir les 10 meilleurs qui passent le concours pour passer à l'école d'infirmières. Ce concours interne, c'est un choix interne pour remplir les places, par rapport au nombre de demandes. S'il n'y a que 10 places et 10 demandes, le concours devient une simple formalité. Mais c'est juste pour permettre de choisir, parce que l'on ne peut pas choisir sur un entretien, cela peut être un peu biaisé ; et, de ce fait, il y a un concours interne qui est ouvert, qui est publié (note de service), en promo-professionnel interne.

M. le Président :

Nous nous interrogeons sur le caractère conforme à la réglementation de ce type de concours. Et nous nous étonnons toujours, et il faudra qu'on le documente maintenant, sur le fait que seuls des ressortissants du CHAN soient choisis pour aller en formation, ce qui éloigne les candidates aux études d'infirmières dans les établissements périphériques de l'accès à cette formation, de ce que l'on nous indique. Mais nous allons essayer de le comprendre un peu mieux.

Merci.

***Motion contre le programme de l'Union européenne « Far to Forks »
(« de la ferme à la fourchette »)***

M. le Président :

Je passe la parole à Jean-Luc Gauthier pour la présentation de la motion.

M. Gauthier :

Lorsque nous avons préparé la motion, nous ne connaissions pas alors toutes les conclusions d'« Imagine la Nièvre », mais, samedi, j'ai entendu, et je pense que je ne suis pas le seul, qu'il y avait nécessité à regagner en indépendance alimentaire, et donc à faire aussi en sorte que l'agriculture nivernaise soit en capacité d'alimenter tout ce qui est circuits courts, etc.

Nous sommes sans doute dans une période transitoire, entre la nécessité de produire, avec des pratiques qui se sont bien améliorées, mais qui restent sans doute encore pas suffisamment satisfaisantes pour les tenants du bio et de la production totalement déconnectée de l'utilisation d'intrants chimiques ; cela viendra sans doute, à condition que l'on y mette les moyens, en termes de recherche, pour y arriver.

Il y a deux niveaux, quant à cette motion.

Il y a tout d'abord, et c'est toujours la Commission européenne qui est à la manœuvre, la volonté de cette Commission européenne de procéder à la révision de la directive européenne sur les émissions industrielles afin de l'élargir à toutes les exploitations bovines, porcines et avicoles comptant plus de 150 unités de gros bétail (UGB). Nota : une vache, par exemple, c'est 1 UGB.

Dans la Nièvre, les exploitations qui ont au moins 150 UGB sont une large majorité. Cela veut dire que la plupart de nos exploitations seront concernées par ce classement en installations dites industrielles.

Chacun connaît l'importance de l'agriculture dans la Nièvre. Quand on conjugue à cela la crise liée au conflit russo-ukrainien, il y a pour nous une aberration de la part de la Commission européenne à garder son cap, quoi qu'il en coûte, car, pour justifier la révision envisagée, la Commission européenne invoque « la vision d'un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement, définie dans le pacte vert européen et sa stratégie de la ferme à la fourchette. » Sur le principe, il n'y a rien qui doit nous choquer, là-dessus ; mais, à condition que l'on ne perde pas de vue l'essentiel, pour l'homme, qui est d'abord de se nourrir.

On rappelle dans la motion le nombre de bovins, d'ovins, etc. Elle indique aussi que nous sommes en perte de vitesse en termes d'indépendance alimentaire. L'ancien ministre de l'Agriculture avait lui-même fustigé cette position, en indiquant : « *Au moment où on laisse entrer en Europe des viandes d'élevages utilisant des antibiotiques de croissance dans des fermes sud-américaines de 10 000 vaches ; c'est une aberration.* » Faut-il rappeler que par comparaison, le modèle d'élevage français est parmi les plus vertueux ?

Comme si cela ne suffisait pas, tout récemment, la Commission européenne a fixé pour objectif aux agriculteurs de réduire l'usage des produits phytosanitaires de 50 % d'ici à 2030. Ces contraintes sont dangereuses pour notre économie, pour notre indépendance alimentaire. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que cette motion interpelle nos parlementaires, l'État, pour que l'on mette en sursis cette mesure de

révision de la directive. Il ne s'agit pas de renier toute l'action visant à améliorer l'environnement, mais la crise est grave, et il serait suicidaire d'accentuer cette crise en créant de la pénurie, alors qu'elle sera peut-être déjà là avec le modèle actuel.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur les présentations de motions ? Je n'en vois pas.

Nous allons passer à la question.

Question orale sur la Cité Muséale

M. le Président : Je passe la parole à Jean-Luc Gauthier pour la présentation de la question.

M. Gauthier : Pour faire suite à nos demandes répétées, sur un sujet qui fait débat entre nous, nous souhaitons avoir une information qui soit parfaite, avec une visite sur le site, comme vous nous l'aviez proposée. Ce n'est surtout pas une menace, mais c'est simplement utiliser les moyens qui sont mis à disposition par notre collectivité pour trancher définitivement cette question, qui nous intéresse tous. Nos moyens n'étant pas exponentiels, il faut vraiment que nous ayons une position au clair sur le sujet. Comme le règlement le précise, si nous n'obtenons pas ce geste, nous demanderons la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation sur ce programme.

M. le Président : Je vais vérifier, mais nous avons bien envoyé des éléments complémentaires, contrairement à ce qui est indiqué dans la question. Nous donnerons la date à laquelle nous les avons transmis. Et puis, pour le reste, il n'y a évidemment pas de difficulté, comme nous nous y étions engagés, à avancer conjointement sur ce sujet-là.

Je ne suis pas certain, en revanche, qu'une réunion décentralisée de la Session sur un dossier où l'on est en chantier soit totalement pertinente ; en revanche, organiser une visite de chantier n'est pas inintéressant. Cela nous renvoie à la rentrée prochaine.

Quand vous ne recevez pas les documents, ou que vous avez l'impression que cela ne suit pas, n'hésitez pas à me relancer personnellement. Je vais passer les éléments ; parfois, cela peut partir dans les spams, pour certains d'entre eux. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à me faire signe. Sommes-nous au clair sur la réponse à la question ?

M. Gauthier : Sur le fait que l'on n'organise pas une Session décentralisée, pourquoi pas ? Mais il nous faut à tout prix un engagement. Ce serait bien que, dans l'été, vous nous proposiez une date, pour celles et ceux qui sont

intéressés, d'une réunion sur place, d'une visite, pour que nous appréhendions tous, les uns et les autres, l'ampleur du projet, et les difficultés qui vont avec.

M. le Président : Pas de problème. C'est plutôt une visite de chantier à la rentrée de septembre ?

M. Gauthier : Fixez-nous une date.
Nous avons besoin, au cours de cette visite, d'avoir tous les éléments financiers, techniques.

M. le Président : Je comprends bien. Pas de problèmes.
Nous allons suspendre la séance, et nous retrouver dans 5 minutes.
(*La séance, suspendue à 12 h 41, reprend à 12 h 46.*)

M. le Président : Chers collègues. Nous reprenons notre séance, avant de clore la Session.
Pour les deux motions présentées par le groupe « Vivre la Nièvre », quelle est la position du groupe « La Nièvre Ensemble » ?
Je passe la parole à Michel Suet.

M. Suet : Je vais intervenir sur la notion relative aux banques. Nous n'avons pas eu assez de temps. Selon nous, elle devrait être re-travaillée. C'est une motion qui, pour nous, n'a pas de portée, car elle est trop générale. Les banques privées sont astreintes à avoir une rentabilité ; vous n'y pouvez rien. Ce sont des vœux très pieux.
Pour l'instant, elles financent encore les collectivités ; c'est plutôt bien.
Pour moi, il faut séparer La Poste et les banques. La Poste, c'est un service public ; les banques, c'est un service, il n'est pas vraiment public. Vous n'y pouvez rien, ce sont des entreprises commerciales.
S'il y a une modification, nous pourrions examiner le fait de pouvoir voter la motion, mais à la prochaine réunion. Il faudrait une réécriture, et je veux bien participer à cette réécriture. Si vous la maintenez en l'état, nous nous abstenons.

M. le Président : C'est noté.
Quelle est votre position sur la seconde motion ?
La parole est à Véronique Khouri.

Mme Khouri : Concernant la motion relative aux conditions d'accès aux services médicaux dans la Nièvre, bien sûr nous sommes tous d'accord ; il n'y a pas de problèmes là-dessus, nous sommes pour cette motion.

Par contre, il y a juste le constat que nous avons écrit un certain nombre de motions sur la santé depuis le début de mandat, mais il est important que nous passions maintenant à la phase « action ». On ne voit pas d'action. Que peut-on faire au Département pour avancer dans l'action, en relation avec l'Agence Régionale de Santé, pour traiter la question des urgences, etc. ? Le Département fait le travail de son côté par rapport à l'installation des médecins libéraux, etc., mais, par rapport aux services évoqués dans la motion, s'il n'y a pas d'actions en relation avec l'Agence Régionale de la Santé, et une action de la part de cette agence régionale, nous aurons toujours des difficultés. C'est bien de remonter l'information, mais il faut que nous nous activions à aller au-delà de la motion. C'est juste ne pas s'arrêter au niveau de la motion.

M. le Président : Bien. Et donc, Véronique ?

Mme Khouri : Nous sommes pour la motion, bien sûr.

M. le Président : Parfait. Merci beaucoup.

Je rappelle que nous avons rencontré le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé, et que lui-même nous a avoué son impuissance par rapport aux propositions que nous faisons, et qu'il est de bon ton d'y revenir systématiquement. Alors, je propose que nous le fassions à chaque Session du Département, à côté des interpellations que nous serons amenés à faire les uns et les autres.

Mme Khouri : Juste une petite remarque.

M. le Président : Bien sûr.

Mme Khouri : Il y a encore des départs annoncés de médecins, pour s'installer ailleurs ; des médecins de la Nièvre, et de Nevers. Il va donc y avoir encore moins de médecins installés, vu des départs dans des zones ZRR, dans le sud de la France, par exemple.

M. le Président : Vous avez tous été destinataires du courrier que j'ai adressé en votre nom au ministre de l'Économie sur la question singulièrement de la ZRR, et

de la compétition que nous avons avec Moulins-sur-Allier, puisque Moulins-sur-Allier et l'agglomération relèvent de la Zone de Revitalisation Rurale pour d'autres raisons, et que Nevers et son agglomération n'en relèvent pas. Nous avons donc demandé très fermement à Bruno Lemaire que l'Agglomération de Nevers soit à son tour classée en Zone de Revitalisation Rurale pour éviter cette compétition absurde.

Sur la troisième motion, qui est proposée par La Nièvre Ensemble, quelle est la position du groupe « Vivre la Nièvre », Blandine ?

Mme Delaporte :

Sur cette motion relative au programme « De la ferme à la fourchette », le groupe estime qu'il y a des problématiques plus larges à prendre en considération. Il y a évidemment le problème environnemental, il y a la question de la production alimentaire qui se retrouve en concurrence avec la production d'énergies sur nos territoires, il y a la problématique des importations agricoles, comme vous l'avez bien souligné, et puis il y a aussi la problématique pour nous de la santé qui est dans l'assiette. Et pour nous, la santé à la fois des populations nivernaises et des agriculteurs doit être prise en compte.

Nous vous proposons donc, comme vous l'avez fait sur la motion sur les banques, de travailler ensemble sur une motion plus large et plus complète sur cette question agricole. Sinon, en l'état, nous voterions contre. Nous vous proposons donc de retravailler le texte ensemble dans la perspective de la Session du 11 juillet.

M. le Président :

La parole est à Corinne Bouchard.

Mme Bouchard :

Juste une question pratique. Comment envisagez-vous la préparation commune ? Allez-vous nous envoyer quelque chose ?

M. le Président :

Les assistants de groupe vont se mettre en relation, de manière à ce que l'on puisse avoir le dispositif de travail le plus adapté.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Écoutez, le temps est plutôt à la concorde. Vous avez accepté notre demande ; il serait malvenu de refuser la vôtre. Nous allons y travailler, bien entendu, mais sans en perdre le sel.

M. le Président :

D'accord.

Merci beaucoup.

Avant de clôturer la séance, je voudrais vous indiquer qu'après un an d'exercice ou quasiment de mandat, nous avons travaillé, au sein de la majorité, sur les attributions des uns et des autres.

Je vous informe que Thierry Guyot aura désormais en charge les questions relevant de l'insertion en complément de sa délégation sur l'agriculture ; qu'Éliane Desabre prendra en charge la lecture publique, en complément de la prévention spécialisée. Je vous en remercie tous les deux.

Pour ma part, je piloterai directement les questions liées à la santé.

Justine Guyot, dont vous voyez bien que la délégation est un peu modifiée, travaillera avec ses collègues, Michèle Dardant, Thierry Guyot, et Maryse Augendre, sur la question du suivi des unités territoriales d'action médico-social, le développement social.

Nous nous retrouverons le 4 juillet prochain pour la Commission générale liée à la Session « Imagine la Nièvre ». Nous voterons le 11 juillet le projet qui a été débattu samedi soir. Ce sera à cette occasion que nous pourrons nous caler sur les motions, ce qui nous permettra de nous donner quelques jours pour retravailler les projets.

La Commission Générale aura donc lieu le lundi 4 juillet, à 10 h 00.

La Session « Imagine la Nièvre » aura lieu le lundi 11 juillet à 9 h 30.

La Commission Permanente aura lieu le lundi 18 juillet à 9 h 30.

Je vous remercie.

(La séance est levée à 12 h 38.)

ADOPTÉ, le 26 septembre 2022

Pascale DE MAURAIGE
Secrétaire de séance

Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental